



PETITE
JOURNAL
MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Bonne Année





L'ÉDITO DU MAIRE



SOMMAIRE

Édito du Maire.....P. 2
 Le mot des adjoints.....P. 3 à 5
 Vœux du Président de la CCBI.....P. 6
 Les vœux du maire.....P. 7 & 8
 Passation de commandement au centre de secours.....P. 9
 Conseils municipaux.....P. 10 à 15
 Vie scolaire.....P. 16 à 23
 AG Comité de jumelage.....P. 24
 Actualités.....P.25
 Environnement.....P. 26 à 29
 Cérémonie de Sainte-Barbe.....P.30
 SNSM : Centenaire disparition Du-barre et Corvic.....P.31
 Palais «Jadis et naguère».....P.32 & 33
 ActualitésP.34
 Projet : Rétrospective marée noire...P.35
 Culture & Animation.....P.36
 État-civil.....P.37
 Médiathèque «L'Île lettrée».....P.38
 Message «Brûlage déchets verts....P.39
 Actualités.....P. 40 & 4
 Vie portuaire.....P.42 & 43

Mairie de LE PALAIS
 Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
 Tél. 02 97 31 80 16
 Courriel mairie.palais@wanadoo.fr
 Site Internet : www.lepalais.fr



LE PETIT JOURNAL Magazine d'informations municipales
 N° 19 4^e Trimestre 2017
 Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire
 Responsable de la publication :
 Tibault Grollemund, adjoint au maire
 Secrétaire d'édition :
 Jacky Lemaire, conseiller municipal
 Crédit photos et conception : cellule communication
 Imprimé par GOLFIMPRIM Vannes



FRÉDÉRIC LE GARS MAIRE & PRÉSIDENT DE LA CCBI

Voilà donc l'année 2017 écoulée et 2018 est là !
 Dix ans déjà que vous m'avez accordé votre confiance à la tête de notre commune et de notre intercommunalité. Cette décennie passée à votre service m'a beaucoup apporté mais aussi beaucoup pris !

Le plus important reste que les équipes qui se succèdent à la tête de vos collectivités obtiennent des résultats probants pour le bénéfice et le bien-être du plus grand nombre. C'est, je crois, ce que nous avons réussi à faire avec la force de réalisation de notre intercommunalité. Notre intercommunalité sera d'autant plus forte à condition qu'elle puisse bénéficier d'une juste répartition de la dotation communale d'insularité. Depuis 10 ans, nous nous projetons vers l'avenir en reconstruisant ou rénover les principales infrastructures nécessaires. Réseaux, logements sociaux, aménagements urbains, usine d'eau, station d'épuration, abattoir, caserne des

pompiers, maison de service au public, maison de santé, nouvel hôpital, déploiement de la fibre optique, rénovation du restaurant scolaire et de la salle Arletty, développement des capacités portuaires et actions concrètes sur la transition énergétique comme l'achat de véhicules électriques, le renouvellement de l'éclairage public en LED, l'implantation de bornes de recharge, travaux d'isolation dans les logements communaux et la mairie. Voilà une liste qui est non exhaustive d'un bilan plus que prometteur. 10 ans à votre service et nous continuons.

2018 sera l'année de la médiathèque de Le Palais Belle-Île-en-Mer, d'une nouvelle programmation de logements, d'un programme routier, la rénovation du Quai de l'Yser et du Musoir de la cale de l'Acadie, de l'aménagement urbain rues Charles Féchand et Challes de la Touche et du déploiement de la fibre. 2018 c'est toujours beaucoup de projets et de l'envie, celle d'aller de l'avant. Le Palais et Belle-Île sont dans une courbe ascensionnelle très positive. Il faut profiter de cette conjoncture favorable ; démographie croissante, territoire attractif.

Ces clignotants toujours au vert nous laissent espérer une belle capacité à rester une communauté dynamique, vivante et prospère. De nouvelles entreprises se créent, de nouveaux arrivants investissent nos communes.

Soyons collectivement à la hauteur de notre réputation d'une belle île terre d'accueil !

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2018, innovante et solidaire.





LE MOT DES ADJOINTS



TIBAUT GROLLEMUND
PREMIER ADJOINT

Santé et culture au menu 2018

Cette année à nouveau, nos vœux vous sont adressés par écrit, l'occasion pour la municipalité d'y faire refléter son action. Si l'année passée a été marquée, entre autres, par le lancement des travaux du nouvel hôpital par le Président Hollande, ce n'est que le début d'une aventure qui va durer encore 2 ans avant d'en prendre la totale possession. Le chantier avance à grand pas et aucune ombre au tableau ne vient compromettre ce beau défi qu'est cette construction. Par ailleurs en tant que Président du Conseil, je ne peux que me rejouir du retour au dialogue social amorcé avec l'arrivée de Françoise Bruneau. Sur les travaux je m'arrêterai ici, nous avons réalisé un article à découvrir dans les pages suivantes.

Concernant le Pays d'Auray, le rôle de ma vice-présidence est de gérer les fonds européens aux affaires maritimes et à la pêche (FEAMP) sans oublier la conchyliculture dont le bassin est d'une importance remarquable sur le territoire du pays. Nous avons été satisfait de fusionner notre projet

avec le Pays de Vannes car cela nous a permis d'obtenir plus de 1,2 million d'euros de subventions soit un total de près de 7M€ d'investissement sur ce secteur au total ; soit le plus important montant à l'échelle régionale. Un bien pour la pêche et la conchyliculture dont les besoins sont sans cesse grandissants tant au niveau de la qualité des eaux, que des infrastructures et des pratiques qui nécessitent toujours de nouvelles adaptations.

Au sein de la mairie nous pouvons acter de belles avancées sociales pour le personnel et des équipes qui se renforcent, notamment à la police municipale et à la médiathèque. Sur le sujet de la communication, il semble que le «Petit Journal» vous porte satisfaction et nous nous efforçons de mettre en place des outils qui véhiculent au mieux l'information. Je remercie ici Jacky Lemaire avec force pour son implication exceptionnelle. Un nouveau site internet sera prochainement en ligne, facilitant également les démarches. Les alertes SMS sont ouvertes à tous, il suffit de s'inscrire en mairie ou par mail.

Enfin, je voudrais achever mon propos en vous disant combien cette nouvelle année sera ancrée culturellement. Tout d'abord nous lancerons les travaux de la nouvelle médiathèque, un grand projet qui permettra de diversifier l'offre culturelle de notre actuelle bibliothèque. Une promesse de campagne ambitieuse et nécessaire pour véhiculer échange, ouverture et partage. D'autres projets qui mêlent culture et patrimoine seront également réalisés. Le site de «La belle Fontaine» verra s'achever ses travaux avec une scénographie dans le garde corps et des parkings alentours, des travaux de restauration des mosaïques de l'église, classée l'an passé et permettant ainsi les meilleures subventions.

Et puis trois projets emblématiques sont également au menu, l'un concerne une grande rétrospective à l'occasion des 20 ans de la marée noire en 2019 (voir page 33). Et parce que le devoir de mémoire nous incombe, le temps est venu de ne pas refermer complètement les portes du bain, de la colonie pénitentiaire pour enfants de Haute-Boulogne. Les locaux

étant affectés à diverses destinations, il nous apparaît nécessaire de conserver une partie de ces bâtiments pour y réaliser un mémorial. Un petit musée sur l'un des bagnes pour enfants qui aura marqué par sa dureté une époque heureusement révolue. Enfin, nous entamons au mois de février la réalisation des textes et le choix des clichés qui signeront l'aboutissement du projet de parcours historique à travers la cité. Une vingtaine de plaques « Au fil des rues... Au fil de l'histoire ». Côté Palais piéton, une programmation diversifiée et pour les plus jeunes de nouvelles activités lors des petites vacances à commencer par la grande fête de la citrouille pour Halloween et peut être la patinoire pour Noël prochain. Belle-Île est un tout et je ne saurais achever un propos sur la culture sans évoquer les nombreuses associations qui véhiculent avec force la culture sous toutes ses formes ; et dont certaines relèvent des défis heureux cette année. Bon vent à elles. Avant de vous laisser parcourir ce nouveau numéro du «Petit Journal», prenons un petit bol d'air montagnard à Font-Romeu. Bon voyage à l'école Sainte-Anne qui se rend chez notre commune jumelle pour la seconde fois, après l'école Stanislas Poumet l'an passé. Les échanges sportifs fonctionnent. La municipalité proposera au comité de jumelage prochainement l'organisation d'un grand voyage ouvert à tous chez nos jumeaux façon « Les insulaires » afin de poursuivre les rapprochements de nos deux communes. Une nouvelle année s'ouvre, qu'elle vous soit la meilleure. Je vous souhaite ici bonheur et réussites individuelles... et collectives, évidemment !





LE MOT DES ADJOINTS



JEAN-LUC GUENNEC
PORT & TRAVAUX

« Chaque année qui s'achève nous forge à jamais dans le temps »

PORT

À compter du 1^{er} janvier 2017, la Région Bretagne a succédé au Département du Morbihan en tant que propriétaire du port de Le Palais.

Les principales réalisations effectuées en 2017 peuvent se résumer de la façon suivante :

- L'installation de 6 viviers qui donnent satisfaction à nos pêcheurs,
- L'aménagement d'un ponton en face de la Poste complétant celui du quai Fouquet réalisé précédemment. Ces travaux ont permis d'accueillir confortablement les plaisanciers et au public de se promener sur le quai en toute sécurité,
- Le remplacement de quelques échelles clôturant le programme lancé il y a deux ans,
- L'acquisition de pontons modulaires a permis l'amélioration des conditions d'accueil de nos usagers,

• Un nouveau poste d'avitaillement, quai Bonnelle, a été installé en lieu et place de l'ancien,

• Conformément à la police de l'eau, nous avons obtenu l'autorisation d'extraire les matériaux et la vase en pied de la cale Acadie afin de permettre un accès plus facile aux courriers,

• Avec la construction du nouvel hôpital, les caboteurs effectueront, pendant les deux prochaines années, des rotations importantes ; les quais et la rive Eva Jouan seront sollicités plus qu'à l'accoutumée ; une consolidation des structures sera à envisager.

• Par ailleurs, au titre des animations de plaisance, nous avons reçu, en août, la route de l'amitié (150 vieux gréements) et en septembre l'Ariane's cup (120 voiliers).

COMMUNE

Dans le cadre de l'amélioration des réseaux et de l'environnement, nous continuons le programme d'effacement et de renforcement des réseaux électrique, téléphonique dans nos villages. La fibre tant attendue, va bientôt faire partie intégrante de notre quotidien.

Les travaux de restauration de L'Aiguade VAUBAN, débutés il y a 5 ans, sont en voie d'achèvement, pour le plus grand plaisir des visiteurs. Une inauguration sera programmée au premier semestre 2018.

Nous maintenons l'effort de restauration du réseau routier qui a été porté à 260 000 € en 2017. Il est utile de rappeler que, pendant la période 2008/2016, les travaux de voirie ont été réalisés à hauteur de 3 465 000 €. Pour les bâtiments communaux, la démolition du bâtiment de la Marine, sis Avenue Carnot, sera effectuée au cours du 1^{er} trimestre 2018; 7 fenêtres et une porte extérieure de l'Hôtel de Ville ont été remplacées avant la découverte de la mûre dans les boîtes situées au-dessus de la salle du conseil ; l'étude de la médiathèque et son chiffrage seront finalisés dans les prochaines semaines.

Sans oublier, les investissements liés à

la sécurité, la propreté de la ville, le stationnement, les espaces verts, l'entretien de l'enceinte urbaine, les bâtiments scolaires, le suivi du cimetière, le déplacement du monument dédié à la guerre de 1870 etc...

Voici une énumération des travaux réalisés par l'équipe municipale que je tiens à remercier, de même que le personnel communal et portuaire sans qui rien ne serait possible.

Chers lecteurs, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année 2018.



MURIEL VALLADE
URBANISME

Dans le domaine de l'urbanisme, l'année 2017 a vu se concrétiser les craintes qui étaient déjà les nôtres en 2016

La démarche de l'Association des Maires de France n'a pas permis de voir émerger l'amendement souhaité sur la problématique des « dents creuses ».

La loi «ALUR» qui devait permettre d'améliorer l'accès au logement pour tous, a des conséquences pour notre île totalement contraires à ses objectifs



LE MOT DES ADJOINTS

premiers

Les associations qui agissent, non pas pour protéger l'environnement, mais pour s'assurer que soit retenue l'interprétation la plus rigide possible de l'application de cette loi, ont cette année déféré 19 permis sur la commune de Le Palais et les autres communes n'ont pas été plus favorisées.

Je vous laisse juge de ce que cela représente pour Belle-Île, pour ses habitants, pour les professionnels du bâtiment et pour l'économie insulaire.

Néanmoins, nos nouveaux sénateurs se sont engagés à prendre le relai et à nous soutenir dans cette démarche vitale pour notre territoire. Et nous n'avons pas d'autres choix que de leur faire confiance.

Bien que depuis fin mars, nous soyons passé au règlement national d'urbanisme (RNU) du fait de la caducité du plan d'occupation des sols (POS), la commission du plan local d'urbanisme (PLU) a continué de s'investir avec rigueur. Je remercie les élus de cette commission pour leur disponibilité, et le sérieux de leur travail.

Je tiens également à souligner l'effort de la commune pour faire aboutir ce PLU en mobilisant, en renfort de personnel, une deuxième personne sur les questions d'urbanisme.

Les compétences de Madame Françoise Gautier, technicienne à l'urbanisme, se sont révélées une aide précieuse pour m'accompagner dans cette mission passionnante mais difficile. J'ai conscience de l'importance des enjeux car le logement et l'emploi font partie des préoccupations premières de chaque citoyen.

Cet engagement à permis courant septembre d'atteindre la première étape sans laquelle le PLU ne pouvait être finalisé. La commission des sites a donc validé notre présentation en ce qui concerne les espaces boisés classés (EBC).

Nos nombreuses réunions de travail ont également permis l'aboutissement du règlement et du zonage. Nous

sommes à présent dans l'attente de la rédaction de ces documents par le cabinet conseil qui accompagne notre démarche.

Ce qui nous permet d'aborder 2018 en envisageant une enquête publique durant l'été (nous sommes dans l'obligation de l'effectuer en période de vacances scolaires)

J'espère sincèrement qu'aucune nouvelle loi assortie de nouvelles exigences ne viendra contrarier ce projet. L'année 2017 a vraiment été une année sombre pour l'urbanisme. Souhaitons nous pour 2018 un peu de clarté... Souhaitons de la lucidité pour les « décideurs ». Je ne sais que souhaiter aux personnes qui prétendent « agir pour notre bien » et se moquent des conséquences de leurs actions...

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Muriel VALLADE



MARTINE COLLIN
AFFAIRES SOCIALES
& SCOLAIRES

Palantines, Palantins

Le temps est venu pour moi de faire le point en ce qui concerne mes responsabilités en tant qu'adjointe au maire, chargée des affaires sociales et scolaires.

Tout d'abord je tiens à rassurer les personnes qui regrettent que cette année le traditionnel repas des seniors n'ait pas eu lieu pour des raisons de disponibilité de salle. Néanmoins, après réflexion je vais proposer au conseil municipal, en compensation, l'idée d'organiser une rencontre conviviale et festive autour d'un déjeuner de printemps.

Concernant notre école publique Stanislas Poumet, il est à noter la belle dynamique actuelle avec beaucoup de projets autour de la solidarité et du décroisement des classes, synonyme de découverte par les élèves des métiers exercés sur l'île et les différents parcours artistiques et culturels qui accompagnent la démarche..

Enfin pour terminer ce bilan de l'année, le logement, qui est un sujet toujours difficile et délicat à aborder. Pas de rotation donc, peu de demandes satisfaites, malgré un parc de 87 logements. Je tiens à préciser que l'attribution d'un logement social n'est pas due uniquement à la décision prise par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Nous devons respecter certains critères ou accords avec les bailleurs sociaux. Dans certains cas la préfecture peut aussi intervenir et nous imposer son choix.

J'adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2018 à toutes et à tous, ainsi qu'au personnel de notre mairie et aux membres du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Martine COLLIN





VOEUX 2018 DU PRÉSIDENT

AU PERSONNEL INTERCOMMUNAL ET AUX ÉLUS

Le 4 janvier 2018, Frédéric Le Gars, président de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, a présenté ses vœux aux élus et au personnel de l'intercommunalité dans les locaux de Haute-Boulogne.

Mesdames et Messieurs de la communauté de commune de Belle-Île-En-Mer.

Pour la deuxième fois je vous invite à partager ces vœux pour l'année 2018. C'est une occasion spéciale pour les élus communautaires, vice-présidents et président de vous remercier individuellement et collectivement pour l'excellence du travail accompli. Une quarantaine de compétences sont assumées par notre établissement public. La spécificité de notre intercommunalité rend nos missions d'autant plus intéressantes qu'elles sont très diversifiées. Et pour le coup, trouver du personnel en capacité d'occuper un certain nombre de nos postes relève de la prouesse. N'est pas couteau suisse qui veut ! Je vous remercie d'accepter autant de polyvalence pour optimiser notre besoin en ressources humaines.

La qualité de nos équipes, je la vis et la ressens quotidiennement. Chaque jour est un nouveau défi et je me félicite de vous savoir aux côtés des élus. La présentation technique des dossiers permettent d'asseoir les prises de décision. Votre travail est aujourd'hui indispensable et fondamental. Nous savons tous que seul on va effectivement plus vite, mais c'est ensemble que l'on va plus loin. Rassemblons nous pour

être plus forts, privilégions ce qui unit sur tout ce qui divise.

Grâce à vous, et aux décisions pertinentes de vos élus communautaires, nous allons tenir les objectifs que nous nous étions fixés en début de mandat. Même si 6 ans cela passe très vite, déjà la moitié de la feuille de route est remplie. Ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement pour cette année 2017 la réalisation de la pointe de Kerdonis, les panneaux solaires sur l'abattoir, les stations d'épuration de Kerneat et de l'Aérodrome, la réhabilitation et lagunage du Skeul, la rénovation du restaurant scolaire et de la salle Arletty, le déménagement du SISE et de la maison de service au public, la mise en place d'un label «Savoir-faire des îles»... Reste à venir, la refonte du complexe sportif du Gouverc'h, le développement de la compétence économique et des zones artisanales des Semis et de Merezelle, le déploiement de la fibre optique sur nos 4 communes, l'évolution du tourisme au travers de nos stations classées et de la réalisation d'une gare routière pour développer notre transport public, la prise en compte d'une politique agricole porteuse d'avenir, et la transition énergétique qui reste une priorité. Nous travaillons efficacement avec «Morbihan Énergie» pour que le terme développement durable soit une réalité insulaire.

Vous le voyez de gros défis et des enjeux majeurs sont à relever. Nous allons continuer à les

relever avec rigueur et professionnalisme. Je sais pouvoir compter sur vous, sur votre mobilisation et votre énergie. C'est pour toutes ces raisons que la décision de passer en fiscalité professionnelle unique devait être prise. De même, une répartition juste de la dotation communale d'insularité devra être mise en place. En assurant ainsi une stabilité et une pérennité des ressources de l'intercommunalité, on lui donnera la possibilité de continuer à être le levier efficace du développement économique dont Belle-Île a besoin.

Pour 2018, je vais vous souhaiter une belle et heureuse année à vous et à vos familles.

Notre communauté de destin à besoin de sérénité pour connaître la réussite.

Je m'engage à ce qu'ensemble, au-delà des divergences et de la litanie des promesses non tenables, à ce que nos concitoyens puissent trouver sur leur territoire un service public de qualité et de proximité, garant d'un avenir tourné vers l'économie durable, social et solidaire.



CARRIÈRE EN CANTINE BIEN REMPLIE UNE PALANTINE MISE À L'HONNEUR



C'est à 16 ans que Jeannine Guézello effectue en 1971 sa première année de travail à l'école Sainte-Anne, chez les sœurs, où elle travaille à la cantine. Le 9 septembre 1972, la voilà embauchée au Sivom, toujours dans la restauration. Le vendredi 22 décembre 2017, après 45 ans de bons et loyaux services, elle a rendu son tablier pour prendre une retraite bien méritée. Elle termine sa carrière comme second de cuisine du restaurant scolaire géré, après le Sivom, d'abord par le district puis la CCBI le même employeur aujourd'hui.





VOEUX 2018 DU MAIRE AU PERSONNEL COMMUNAL ET AUX ÉLUS



Selon la formule adoptée l'année dernière, le maire, Frédéric Le Gars, a présenté le vendredi 5 janvier 2018 à la salle bleue de la mairie, ses vœux aux élus, aux membres du CCAS et au personnel communal à travers l'allocution ci-dessous.

Mesdames et Messieurs les employés communaux, Mesdames et Messieurs les élus municipaux,
C'est un plaisir de vous retrouver en ce début d'année pour un moment de convivialité. Cette cérémonie des vœux, si solennelle qu'elle soit, est surtout pour la municipalité une façon de vous témoigner sa reconnaissance pour le travail quotidien que vous effectuez auprès de nos concitoyens. Ce service public de qualité, auquel nous tenons tant, vous l'effectuez avec professionnalisme et implication. Merci à vous tous pour votre engagement. Travailler ensemble est le secret de la réussite. Nous l'avons expérimenté avec succès pour l'organisation de la visite officielle du Président de la République le 28 Avril 2017. Le lancement officiel des travaux de notre nouvel hôpital signe le début d'une ère nou-



velle. Efficaces et opérationnels, nous l'avons été sur ces deux sujets. Merci à nouveau pour cet effort collectif qui nous a permis d'être à la hauteur. Notre commune est belle et agréable à vivre. Nous y sommes tous un peu pour quelque chose. Lorsque l'on pose son regard sur une pierre, plusieurs choses peuvent se passer. On peut juste la regarder pour sa simple beauté, la prendre pour le jeter au fond du puits, la voir disparaître au fond de l'eau, mais on peut aussi en la travaillant lui imaginer un tout autre destin. Concassée elle formera une route, taillée, une marche alignée, un trottoir, une maison, un immeuble et par effet d'accumulation maximum, un temple, une église. Rien ne se perd, tout se transforme à condition d'en avoir l'envie.

Pour 2018, nous allons réaliser le projet phare de cette mandature : la médiathèque de Le Palais, Belle-Île-En-Mer. Cet élément de développement culturel nous donne l'espoir que notre jeu-

nesse, par l'accès à la culture, soit à la hauteur des enjeux du 21^e siècle. Chacun d'entre nous avons vocation à préparer l'avenir de nos enfants pour qu'ils puissent, enfin c'est notre espoir le plus sincère, approcher un avenir meilleur. Vous l'avez compris, notre commune poursuit son chemin en 2018 comme elle le fait depuis 10 ans avec un succès certain. Je compte sur vous, sur votre expérience, sur la bonne volonté et la bienveillance de tous les acteurs pour accompagner la détermination qui est la notre à porter Le Palais vers un avenir flamboyant. Les nouvelles lumières de Noël qui ont paré notre ville, sont autant de phares qui doivent nous montrer le cap à suivre. Changer, se renouveler, innover et s'adapter, voilà le secret d'un territoire actif et dynamique.

Nous faisons des envieux c'est pour cela qu'en toute humilité je vous réitère mes vœux de bonne et heureuse année 2018 à vous et à vos familles.



VOEUX 2018 DU MAIRE

AUX CORPS CONSTITUÉS



C'est à la salle Omnibus que le maire, Frédéric Le Gars a présenté, le samedi 6 janvier 2018, ses vœux aux corps constitués, responsables des établissements scolaires, anciens combattants et aux membres du CCAS.

Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués, Mesdames et Messieurs les élus., Mesdames et Messieurs les anciens combattants.

Je suis très honoré de vous réunir ce soir pour cette cérémonie des vœux dédiée aux forces de sécurité civiles et militaires. En effet, réunir les forces vives insulaires est pour nous élus, le témoignage du respect des missions que vous effectuez quotidiennement. Cette année 2017 a été une année cadencée par un nombre important d'interventions que ce soit sur terre ou sur

mer vous pompiers, gendarmes, marins de la SNSM, nous vous avons sollicité pour porter secours et assistance à notre population. Soyez-en collectivement remerciés. Tout en respectant le principe de la laïcité, je vous dirais que malgré la protection de Sainte-Barbe, de Sainte-Geneviève ou de Sainte-Marie, votre engagement reste à hauts risques. C'est sur ce point que je voudrais insister. Il n'y a pas de missions anodines et malgré les formations, les exercices et les conditions d'intervention et le matériel mis à disposition, le danger reste présent. Nous nous en sommes souvenu ce 17 décembre 2017 en commémorant le centenaire de la disparition du patron et sous-patron DUBARRE et CORVIC. Ces deux marins ont perdu la vie à une encablure du port de Le Palais lors d'une sortie qui aurait pu être anodine et qui pourtant a marqué l'histoire de notre île.

Votre dévouement mesdames et messieurs est à la hauteur de nos attentes. Je veux saluer le professionnalisme de notre chef de brigade l'adjudant François PRIME, de notre nouveau chef de caserne le lieutenant Fabrice TONNEL et de notre président de la station SNSM François PORTUGAL qui, ensemble avec le corps médical, assurent l'opérationnel des principales missions de sécurité et de sauvetage de Belle-Île. Cette année 2017, vous avez effectué des missions dangereuses. L'eau et le feu peuvent parfois créer des situations terrifiantes. Vous avez tout affronté,

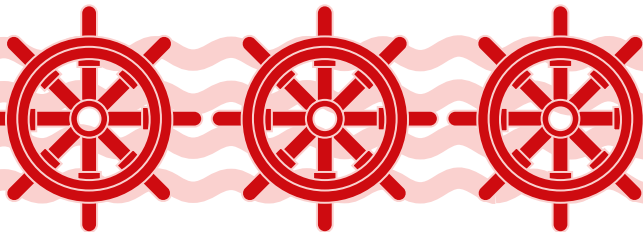
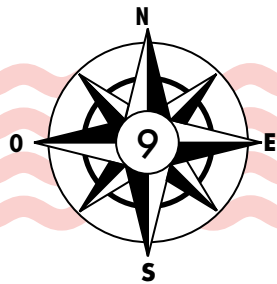
feux de lande, de maison en centre-ville, accidents routiers, évacuations sanitaires maritimes dans des conditions de mer dantesques. Je le répète, aucune intervention ne doit être considérée comme anodine. On le voit au niveau national, l'inquiétude de vos proches est bien présente lorsque vous franchissez le seuil de votre maison. Merci à tous de vous mobiliser quand la nécessité l'exige. Courage et abnégation sont des qualités rares aujourd'hui.

Merci également aux professionnels de santé, aux instituteurs, professeurs et directeurs d'école et de collège, aux membres du CCAS pour leur dévouement envers les services publics, pour notre jeunesse et notre population.

J'attache une grande importance à ce que nous puissions ensemble en confiance donner une réelle efficacité à vos interventions et du sens à notre et à votre engagement. Servir, protéger les biens et les personnes, voilà de nouveau ce à quoi nous nous engageons. Je vais donc vous souhaiter une excellente année 2018 pour vous, vos familles, vos proches et que vous soyez soldats du feu, soldat de la loi ou soldat des océans, soyez assurés de notre plus haute considération et de la très grande estime de la population palantine et bellloise.

Bonne année à tous.





CÉRÉMONIE



CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS PASSATION DE COMMANDEMENT

La cérémonie officielle de la passation de commandement du centre d'incendie et de secours de Le Palais, entre le lieutenant Daniel Huchet et le lieutenant Fabrice Tonnel, s'est déroulée, le samedi 28 octobre 2017, à la caserne des pompiers à Kersablen, en présence du colonel Éric Le Bon, chef de corps départemental adjoint des sapeurs pompiers du Morbihan, du lieutenant-colonel Yves Le Lay, chef du groupement de Lorient qui a dirigé la cérémonie, du député Jimmy Pahun, de Gérard Pierre, conseiller départemental représentant le président du conseil d'administration du SDIS, de Frédéric Le Gars, président de la CCBI et maire de Le Palais d'élus et des familles et invités. L'occasion pour les différents intervenants de mettre en exergue la fierté de disposer d'une caserne de pompiers moderne, qui occupe une superficie de 1 172 m², inaugurée le 21 juin 2014, avec 35 pompiers volontaires et huit saisonniers en été, qui sont intervenus 853 fois au long de l'année 2016. Mais aussi des valeurs qui caractérisent le mieux le comportement des agents du SDIS : l'engagement, l'esprit de corps, l'adaptabilité, l'efficacité, la bienveillance, la confiance.

Commander, un temps fort et important

« Assurer le commandement d'un centre d'incendie et de secours (CIS), ce sont des fonc-

tions exigeantes qui marquent une carrière. Il revient au chef de centre, 365 jours par an, de garantir la bonne distribution des secours et savoir ce qu'il faut faire et bien le faire quotidiennement. Être chef de centre c'est exercer un commandement conformément aux lois, aux règlements et à la stratégie du service en

maîtrisant parfaitement ».

Encouragements et vœux de réussite

Le lieutenant Fabrice Tonnel, sapeur-pompier au CIS depuis 1993, était devenu en 2004 l'adjoint au chef de centre, et responsable de la formation de secourisme au sein du CIS après avoir gravi les différents échelons pour être au grade de lieutenant. Spécialiste des interventions en milieu périlleux depuis 1999, il est formateur de premier secours et responsable de la formation de secourisme. Le colonel Le Bon en est convaincu, « vous disposez des compétences nécessaires et je vous adresse tous mes encouragements et mes vœux de pleine et entière réussite pour assurer l'exercice de ces nouvelles missions ».

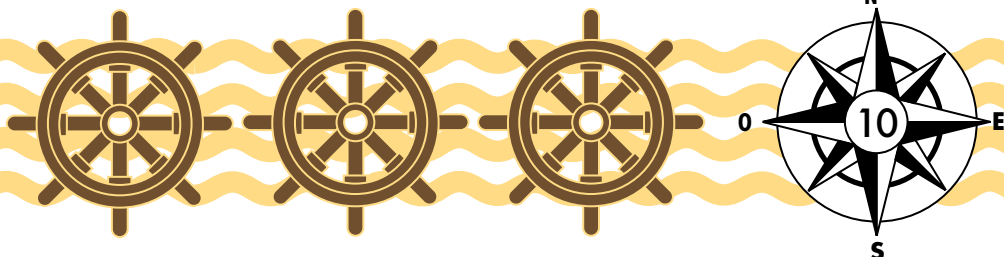
Hommage appuyé

Pour le conseiller départemental Gérard Pierre, « aujourd'hui, après de nombreuses années de service, un personnage important nous quitte et nous saluons la promotion du nouveau chef de centre », l'occasion pour lui de rendre hommage au corps des sapeurs-pompiers. « Votre professionnalisme, votre entraînement régulier, votre perfectionnement continu, votre adaptation constante, sont le gage de votre efficacité et de votre réussite », concluant, « la mission des sapeurs-pompiers est d'autant plus noble, que ceux qui exercent cette activité dans des situations extrêmes, et parfois au péril de leur vie, incarnent des valeurs aussi essentielles que l'altruisme, la générosité, l'humanisme ». Député du Morbihan, Jimmy Pahun, rappelait en outre « l'importance de la gratuité des secours sur le territoire français ».



s'appuyant sur ses connaissances, son expérience et ses collaborateurs en fonction du contexte et de l'environnement. Il doit donc veiller au maintien opérationnel des personnels et des matériels de son centre 24 h sur 24. C'est aussi animer les équipes, garantir la cohésion par la concertation et le dialogue tout en sachant convaincre et pérenniser avant tout le volontariat composante majeure et indispensable du dispositif. Il lui revient de commander les opérations de secours à la tête de ses hommes, sur le terrain souvent dans des conditions délicates. Être chef de centre, c'est donc tout à la fois être un leader, un manager, un chef, un animateur, un communicant, un visionnaire, une vigie», concluait le colonel Le Bon en adressant ses félicitations et remerciements chaleureux au lieutenant Daniel Huchet pour son investissement, « toutes ces qualités indispensables aux fonctions de chef de centre, dont vous avez fait preuve durant 29 ans en les





L'an deux mil dix-sept, le 23 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni, à titre exceptionnel au Réduit B, (la salle du conseil de l'Hôtel de Ville est en travaux) sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire. Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Martine HUCHET Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Marie-Christine PERRUCHOT, Jean-Pierre TANNEAU, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Marie-Paule PERRUCHOT à Ludovic HUCHET, Georges MIGNON à Jean-Luc GUENNEC, Marie-Françoise LE BLANC à Philippe ENHART, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Martine HUCHET. Absents excusés : Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 2, présents : 18, votants : 22. Convocation : 16 octobre 2017. Le précédent compte-rendu est approuvé par le conseil.

ÉCOFINANCE

Convention d'optimisation de charges et ressources

Dans un souci d'amélioration de sa gestion, la commune décide de confier à Ecofinance, une mission d'analyse et de mise en œuvre des leviers d'optimisations dénommée « mission Saphir ».

Axes étudiés :

- Principaux leviers d'économies,
- Principaux leviers de ressources,

Les honoraires d'Ecofinance seront égaux à 50% de l'optimisation constatée sur deux exercices.

ESCALE PHOTOS Festival du Mor Braz



Madame Martine COLLIN est désignée comme déléguée à cette manifestation annuelle (suppléant : Tibault GROLLEMUND)

TRANSFERT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Transfert de l'emprunt.

Lors de sa séance du 4 novembre 2013, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de transférer intégralement, à titre gratuit à la CCBI, les équipements sportifs du Gouverch. Depuis cette décision de transfert de compétence, la CCBI rembourse, en lieu et place de la commune, le prêt contracté. Le capital restant dû au 1er janvier 2014 était de 91 714.67€. Conformément à la demande du Centre des Finances Publiques, le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert du prêt de la Commune à la CCBI.



FESTIVAL LYRIQUE



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après avoir entendu Madame Marie-Françoise MORVAN retraçant le fonctionnement du Festival lyrique de Belle-Ile-en-Mer et la recherche de financement pour l'acquisition d'un piano, le conseil municipal, Pour : 21 Abstention : 1, donne son accord pour l'acquisition de 5 touches de piano au prix unitaire de 200€ soit une subvention exceptionnelle de 1000€. Le coût du piano, qui sera installé principalement salle Arletty, se monte à 23 700 € ; reste à financer après la subvention de la commune 5 400 €.



QUESTIONS DIVERSES

• Pour la Zone d'activités de Mérezel : la CCBI étudie actuellement les modalités de transfert en pleine propriété des 2 lots restant à commercialiser dans la zone. Juridiquement, la commune ne peut conserver aucun lot dans son giron. Depuis le 1er janvier 2017, toutes les zones d'activités économiques relèvent à titre obligatoire de la communauté de communes. L'entretien de la zone (la voirie, l'éclairage public, la signalétique et les espaces verts) restera à la charge de la commune. Le réseau d'assainissement, compétence de la CCBI, restera à sa charge.

• Courrier de la CCBI du 27 septembre indiquant la mise à disposition de l'équipement de visio-conférence aux associations et aux entreprises. La réservation de la salle se fera à l'accueil de la CCBI au 02 97 31 83 04

• Par mail du 4 octobre, « INITIATIVES GROIX : INGx » nous informe de la créa-

tion d'un pôle de formations aux métiers du numérique à destination des habitants des îles du Ponant. Les métiers du numérique permettent de travailler à distance et donc de rester vivre sur nos îles. Pour contacter les responsables d'INGx : contact@ingx.fr

• Note de la Préfecture : les services « immatriculations des véhicules » et « permis de conduire » des préfectures et sous-préfectures sont supprimés à partir du 6 novembre 2017. Les demandes par courrier ne pourront plus être traitées et seront retournées aux usagers. Les formalités devront être faites par internet ou chez un professionnel de l'automobile habilité. Pour toute information concernant les nouvelles procédures se référer aux sites « service-public.fr » ou « ants.gouv.fr »

• Monsieur GROLLEMUND informe de la venue des bagads de Lorient et d'Elven le samedi 28 octobre. Le début de la prestation aura lieu Place de la République après l'arrivée du bateau à 10 h 15 et leur départ est prévu au bateau de 14 heures.

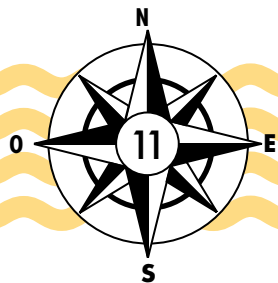
• Monsieur Philippe ENHART informe qu'un repas organisé par le Yachting Club aura lieu le samedi 28 octobre à 19 h 30 Quai Fouquet. Le bénéfice servira à la restauration de « la Belliloise ».

• Monsieur Jean-Luc GUENNEC indique que pour la 6ème fois, le VIGA est intervenu pour enlever les matériaux en pied de la cale Acadie. La Compagnie Océane est satisfaite de cette intervention de désenvasement.

• Monsieur Jérôme HAYS fait remarquer que l'accès dans le bois, entre le transformateur ENEDIS -Chemin des Portes - et le parking de l'Hôpital, doit être entretenu. Notre service technique a déjà pris en compte ce travail qui sera effectué dans les prochaines semaines.

• Déploiement fibre optique : Monsieur le Maire rappelle que la première plaque de 1100 prises sera réalisée sur la commune de Palais en 2018 ; la deuxième phase de 2400 prises intégrant les 4 communes aura lieu en 2019/2020.

• Route de Borthélo : un riverain a demandé, compte tenu de la vitesse excessive des véhicules, de remettre les coussins berlinois qui ont été enlevés lors de la dernière course cycliste.



CCBI : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Établissement Public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI accompagné du compte administratif validé. Ce rapport doit être communiqué par Monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la CCBI sont entendus. Après avoir retracé l'essentiel de l'activité de la CCBI au cours de l'exercice 2016 à savoir les ressources humaines, les finances, les aides aux associations, la petite enfance, la gestion du dépôt pétrolier, le « Belle-Île bus », la mise en place d'une politique agro-environnementale, la biodiversité des paysages naturels, etc.. le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport annuel d'activité 2016.

QUARTIER DE LA MONTAGNE Aménagement espace urbain

Vu la délibération du conseil municipal Réf. 069/13 décidant l'aménagement et la création d'un réseau d'eau pluviale; Vu la délibération du conseil municipal Réf. 068/17 approuvant le projet d'effacement du réseau téléphonique; Vu les devis SAUR en € HT de 3 193.32 et 2 998.83; Vu le devis ENEDIS en € HT de 8 365.50, Monsieur le Maire propose au conseil un plan d'aménagement de la rue Chasle de la Touche et de la rue Bihan afin de finaliser l'aménagement de ce quartier de Palais intra-muros. L'objectif du projet est : d'aménager au mieux l'accessibilité de ce quartier pour tous, embellir l'espace public délimité par la rue de la Manutention, la rue Chasle de la Touche, la rue Féchant et la rue des Remparts, et améliorer le cadre de vie dans ces rues à priorité piétonne.

Plan de financement prévisionnel en € HT : Dépenses : 140 000; Recettes : 140 000; Travaux d'aménagement : 140 000, Département : 20% = 28 000; Région- CP Pays d'Auray : 47% = 66 000.; Commune : 33% = 46 000. Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement prévisionnel. Madame Catherine MAREC s'interroge sur la possibilité de passage des véhicules de sécurité dans les rues Féchant et Chasle de la Touche. Dès que les travaux seront terminés, la commission communale en charge de la circulation/stationnement étudiera la possibilité de maintenir ou non le stationnement. Monsieur GROLLEMUND informe qu'une fresque sera réalisée sur le pignon à l'entrée de la rue de la manutention.
Séance levée à 22H45

RAPPORT ANNUELS 2016

Monsieur Florian BESNIER, en charge de la gestion des déchets et de l'assainissement à la CCBI, présente les rapports 2016 qui ont été approuvés par le conseil communal le 26 juillet 2017.

DÉCHETS



La production de déchets s'est élevée à 6 446 tonnes en 2016 (stable depuis 2010) soit 697 kg /habitant DGF. L'objectif fixé par la loi -649 kg/habitant- sera difficile à atteindre à l'horizon 2020.

2383 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'année et enfouies sur le site de Stang Huète (chubiguer), 797 tonnes de déchets recyclables ont été collectés. 59% des déchets (3800 tonnes) sont traités/valorisés sur Belle Ile et 36% des déchets (2300 tonnes) ont été triés et/ou valorisés principalement dans le morbihan. Le budget est équilibré (+ 25 360€) pour un niveau de dépenses s'élevant à 1 784 837 €. Une demande

de prolongation de l'autorisation d'exploiter qui s'achève au 31.12.2017, a été déposée à l'instruction.

Monsieur le Maire rappelle que certains professionnels ne font pas l'effort de se rendre à la déchèterie. Ils déposent leurs cartons et autres emballages près des containers à poubelles. Non seulement le paysage se voit dégradé mais cette incivilité appelle à d'autres inciviles et autres dépôts non destinés aux bacs. Si les professionnels respectaient les consignes, nous pourrions supprimer cinq à six bacs au centre-ville. Il faudra trouver un accord ou appliquer des sanctions financières.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Ce sont 502 163 m³ d'eaux usées qui ont été collectées et traitées sur les stations d'épuration en 2016. 111.6 tonnes de matière sèche de boues ont été épanchées chez les agriculteurs volontaires. Les indicateurs de performance sont bons, la connaissance des réseaux doit néanmoins encore être améliorée. Le budget est excédentaire (+ 226 853 €) pour un niveau de dépenses de 662 734 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 255 948 €. L'endettement est de 1.8 millions d'euros. La situation financière est saine.

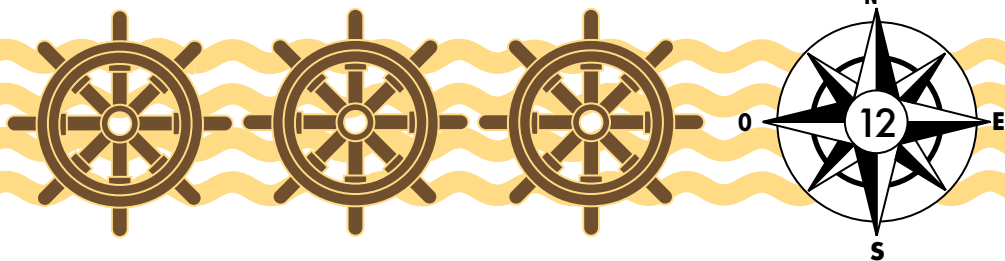
Le chantier de construction de deux nouvelles stations d'épuration sur Bangor a été lancé fin 2016 pour une mise en service à l'automne 2017. Les trois stations d'épuration de Locmaria seront mises aux normes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1424 m³ de matière de vidange ont été dépotées à la station de Bruté. 450 visites de bon fonctionnement ont été réalisées. Coût du service : 20€ TTC/an/usager.

Le budget est déficitaire (- 48 020€) pour un niveau de charges s'élevant à 134 343 €. Ce résultat s'explique par le délai entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions prévues. 30% des habitations ont une obligation de travaux de mise en conformité. 8 chantiers de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage public ont été réalisés en 2016 à la demande de certains usagers qui ont pu bénéficier de 60% de subvention (7140€ maximum) versées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Trois entreprises insulaires se partagent, après un appel d'offre réglementaire, le marché des travaux concernant l'assainissement non collectif. Le Conseil, à l'unanimité, adopte les rapports présentés.





L'an deux mil dix-sept, le 13 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Christine PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Tibault GROLLEMUND à Martine COLLIN, Marie-Paule PERRUCHOT à Ludovic HUCHET, Martine HUCHET à Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU. Absents excusés : Jérôme LEDOUX, Jean-Pierre TANNEAU. Secrétaire de séance : Jérôme HAYS. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 17, votants : 20. Convocation : 4 Novembre 2017. Le précédent compte-rendu est approuvé par le conseil. Monsieur Jérôme HAYS est désigné secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL



Modification du tableau des effectifs

Maintien d'un 2^e emploi d'agent de police municipale

Face aux difficultés de recrutement du responsable de police municipale sur le grade de chef de service de police municipale (catégorie B), Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent de police municipale de catégorie C, grade : brigadier-chef principal

à compter du 15 novembre 2017.

Compte tenu des démarches administratives, le poste sera pourvu le 1^{er} mars 2018. Par ailleurs, en raison de l'application de la réforme du stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire propose de maintenir un deuxième emploi permanent d'agent de police municipale. L'emploi de gardien-brigadier est actuellement vacant suite au départ d'un agent par voie de mutation. Il est proposé de pourvoir cet emploi de catégorie C à compter du 1^{er} février 2018 après publications légales. Monsieur Jacky LEMAIRE précise que la réforme du stationnement qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018 implique obligatoirement l'emploi d'un deuxième agent à l'année.

Madame Catherine MAREC demande s'il est possible de guider le travail de la police municipale à savoir faire de la prévention avant la verbalisation.

À la question de Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Monsieur le Maire confirme que la police municipale agit uniquement sous son autorité. À compter du 1^{er} janvier 2018, c'est la commune qui percevra en direct le produit des amendes de police en lieu et place de l'État. De ce fait, celui-ci permettra de financer, en partie, les charges induites par la création d'un poste supplémentaire. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

MODIFICATION DES STATUTS CCBI

Par la délibération n°17-161-B1 en date du 24 octobre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes. Les modifications proposées sont détaillées dans la délibération susmentionnée et dans le projet de statuts, annexé à la présente délibération à savoir :

- Intégration de la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations),
- Intégration de la compétence optionnelle Maison de Service au Public (MSAP),
- Basculement de la compétence « assainissement collectif et non collectif » dans le bloc compétences facultatives,

tives,

• Modifications mineures des libellés dans les blocs de compétences suivants :

- Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, actions de développement économique,
- Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale d'intérêt communautaire et eau potable.

Madame Catherine MAREC s'étonne de ces modifications d'intitulés. Monsieur le Maire précise que les libellés sont rédigés par les services de l'Etat.

Madame Marie-Céline GUILLERME s'interroge sur l'obligation de créer une aire d'accueil des gens du voyage comme prévoit la compétence obligatoire §4. Règlementairement, cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants.

Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU s'interroge également sur le libellé de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

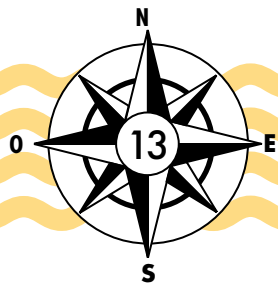
Le conseil, Pour : 17 Abstention : 3, approuve les modifications statutaires et les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.

MAISON de SANTE

Élément de contexte et objectif :

Belle-Île est, par définition, un territoire isolé sur lequel la pérennisation d'une offre de soins de qualité est fragile ; installation plus compliquée ainsi que la formation au cours de la vie professionnelle, mise à jour des compétences, coordination avec les spécialistes du continent moins automatique. Dans le cadre de la Maison de Santé, l'objectif de la commune est :

- d'assurer la pérennité d'une offre de soins de qualité sur son territoire,
- de renforcer l'attractivité du territoire en complétant et en améliorant l'offre de services à la population,
- de développer les actions de prévention en matière de santé publique,
- d'améliorer les conditions de vie des professionnels de santé et faciliter l'installation des nouveaux actifs,
- de mutualiser, dans un même lieu, les moyens et les compétences médicales.



PRÉSENTATION RÉSUMÉE DU PROJET DE LA MAISON DE SANTÉ



- Le projet prévoit la construction du nouvel hôpital de Belle-Ile-en-Mer sur le site de l'actuel hôpital avec le maintien permanent de l'activité (services hospitaliers et EPHAD).
- Après travaux, l'établissement comprendra un rez-de-jardin, un rez-de-chaussée et trois niveaux de construction ainsi que les voiries et stationnements nécessaires.
- Le nouveau bâtiment est proposé comme un élément architectural contemporain s'intégrant au tissu urbain de la ville de Palais tout en dégagant au niveau du sol un vaste espace vert public permettant l'accès aisé des patients, des visiteurs et des résidents.
- Le rez-de-chaussée sera composé de plusieurs pôles dont la Maison de Santé d'environ 400 m².

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes		
Descriptions	Montant	Financier	Montant	Taux
Travaux honoraires	998 000	Etat FNADT Zone priorit.	150 000	15%
		Etat FSIL	200 000	20%
		Etat CPER Vol. terr. FNADT	250 000	25.10%
		Région CP Iles du Ponant	100 000	10%
		Conseil départemental	98 400	9.9%
		Autofinancement	199 600	20%
TOTAL	998 000	TOTAL	998 000	100%

Le conseil - Pour : 15 Abstention : 5 - accepte la maîtrise d'ouvrage de la maison de santé et son plan de financement prévisionnel.

BANGOR : participation aux frais de scolarité 2016/2017

BANGOR : participation aux frais de scolarité 2016/2017

Le conseil municipal de BANGOR, en date du 12 septembre 2017, a fixé la participation financière de la commune de Palais à 9 716.00 € pour les 13 élèves palantins scolarisés à l'école publique de Bangor durant l'année scolaire 2016/2017. (7 élèves en classe maternelle et 6 en classe primaire). Le coût par élève est de 231 €/élève du primaire et 1 190 €/élève de maternelle. Accord du conseil à l'unanimité.

Madame Martine COLLIN informe le conseil de l'entrée de l'école Stanislas POUMET dans la démarche éco-école. Après consultations des différents acteurs, l'axe de travail retenu est celui de la solidarité. Monsieur Jérôme HAYS relève que toutes les écoles de l'île sont dans cette démarche. Madame Marie-Céline GUILLERME salue la mobilisation des jeunes lors des commémorations.



QUESTIONS DIVERSES

- La gestion des pactes civils de solidarité (PACS) et le changement de prénom (conformément à la loi justice du XXI siècle) devient une compétence obligatoire des mairies à compter du 1er novembre 2017.

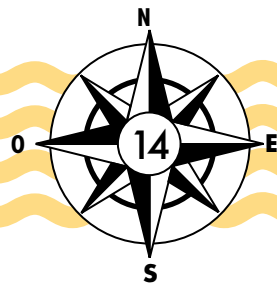
- Dématérialisation des permis de conduire et des cartes grises à compter du 6 novembre 2017 : la Préfecture nous informe que les personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique ou qui n'ont pas d'ordinateurs seront accueillies en préfecture et/ou sous-préfecture et accompagnées pour ces démarches. Monsieur Georges MIGNON souligne qu'il faudra être vigilant sur les démarches frauduleuses. La popula-

tion concernée est actuellement accueillie en mairie mais crée une surcharge de travail pour notre personnel. Une concertation des élus insulaires pour une prise en charge de cette nouvelle compétence par la Maison de Service au Public (matériel adapté) serait judicieuse.

- Hôtel de ville : l'entreprise JEHANNO a remplacé les 5 fenêtres de la salle du conseil municipal, la porte d'entrée du service urbanisme et deux fenêtres du couloir à l'étage. Par ailleurs, il a été découvert que les fixations des solives dans le mur (soutien du plafond de la salle du conseil municipal et du plancher de l'appartement) ont été complètement détériorées par la mèche. Des mesures conservatoires vont être prises rapidement pour sécuriser cette partie de l'Hôtel de ville. Un programme de réhabilitation devra être chiffré dans les meilleurs délais.

- Quai Bonnelle et Quai Fouquet : un échange a eu lieu le mardi 7 novembre avec les techniciens de la Région Bretagne, les compagnies maritimes et les élus pour établir un diagnostic sur les dysfonctionnements d'utilisation des quais précités. Monsieur le Maire précise que les normes de sécurité ne sont pas toujours respectées dans ces espaces portuaires, le système est à bout de souffle. Il faut repenser le dispositif d'embarquement en tenant compte du croisement des flux des croisiéristes, de l'activité des professionnels de la mer, de la clientèle des vedettes à passagers, de la clientèle de l'office du tourisme, de la capitainerie, du transport des marchandises etc... Un groupe de travail va être constitué, les réflexions amèneront à réaliser une expérimentation en février/mars 2018 pour juger de la pertinence d'un transfert des couloirs d'embarquement sur le Quai Bonnelle, du flux de la clientèle des vedettes à passagers, du couloir dédié aux chariots de manutention, etc.... Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, compte tenu de son expérience dans ce domaine, souhaite intégrer le groupe de travail. Madame Jacqueline KERIGNARD demande si cela n'aboutira pas à la privatisation du quai par les compagnies maritimes. Monsieur le Maire lui répond par la négative étant observé l'usage actuel du quai. De nombreux élus s'accordent sur le fait que, pour diminuer la fréquentation du quai Bonnelle, les marchandises de la Cie Océane ne doivent plus être remisées dans le local actuel de la compagnie mais en dehors de la ville dans un local ou une billetterie serait installée. Monsieur Ludovic HUCHET demande si une barrière (avec un contrôle) sera installée au niveau du kiosque pour limiter la circulation.

- Les vœux du Maire au personnel communal ont été fixés au Vendredi 5 janvier 2018 à 18 heures et aux corps constitués le samedi 9 janvier à 18 heures dans la salle du conseil municipal.
- Une cérémonie commémorative pour le centenaire du naufrage du Dubarre et Corvic aura lieu le Dimanche 17 décembre 2017. Séance levée à 21H30



Le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire.

Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS.
Les Adjoint : Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN, Muriel VALLADE, Jean-Luc GUENNEC.
Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme LEDOUX (arrivée à 19 heures) Marie-Françoise LE BLANC, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Marie-Christine PERRUCHOT, Marie-Paule PERRUCHOT, Jean-Pierre TANNÉAU, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Georges MIGNON à Jacky LEMAIRE, Jérôme HAYS à Jean-Luc GUENNEC, Geneviève LE CLECH à Béatrice TERRIEN, Martine HUCHET à Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU. Absents excusés : Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 22, de présents : 16, de votants : 20. Convocation : 12 décembre 2017. A la question de Monsieur le Maire sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil, Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande que toutes les interventions des membres de l'opposition soient bien reprises dans le compte-rendu. De même, pour Madame MAREC, qui précise que les interventions nécessitent du travail et de l'implication de la part des conseillers et méritent donc de figurer sur le compte-rendu. Ces omissions ne doivent pas être interprétées comme censure politique précise Monsieur le Maire, elles concernent parfois des membres de la majorité car il est difficile de retranscrire mot à mot tous les échanges des conseillers. Monsieur le Maire souhaite commencer la séance par un hommage à Monsieur Paul MEUNIER, qui fut un acteur important du développement touristique de Belle Ile.

1 – AUTORISATION D'ENGAGER LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Le budget 2018 ne sera voté qu'en mars 2018 et selon les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT, le Conseil, à l'unanimité, en conformité avec la proposition de la commission Finances-Travaux, décide d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

2 – TARIFS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission Finances-Travaux, concernant le report des tarifs 2017 sans augmentation. Une bonne nouvelle soulignée par Madame MAREC. À la demande de Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU, le conseil d'exploitation du port se réunira pour une concertation sur les tarifs portuaires 2018 avant le conseil portuaire régional prévue le 8 janvier 2018.

3 – PERSONNEL COMMUNAL COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil, à l'unanimité, valide la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) au profit des agents titulaires et non titulaires de Fonction Publique Territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. La liquidation des jours épargnés retenue par le Conseil Municipal est l'utilisation sous forme de congés. Les modalités de fonctionnement ont reçu l'avis favorable du Comité Technique Local.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE
Le Maire rappelle que le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place dans la collectivité par délibération du 6 février 2017, conformément aux dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et à la circulaire du 5 décembre 2014. Une nouvelle délibération doit aujourd'hui être prise, pour le cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise et pour instaurer une part « résultats » ou complément indemnitaire annuel (CIA). Le projet de délibération, qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique Local du 27 novembre 2017, est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

4 – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER
Cette indemnité vient récompenser le travail de conseil à la collectivité réalisé par le comptable du Centre des Finances Publiques. Elle s'appuie sur la moyenne des dépenses constatées lors des exercices 2014, 2015 et 2016. Son montant est de 816.80 € brut pour 2017 soit 745.27 € net. Madame LE BLANC demande si son montant peut être divisé par 2. Monsieur ENHART n'approuve pas le versement d'une telle indemnité. Pour Madame MAREC, le trésorier devrait être plus efficace pour recouvrer les créances impayées. Monsieur le Maire réfute la mise en cause du recouvrement de ces créances qui est effectué par le Centre des Finances Publiques et rappelle les difficultés de recouvrement rencontrées lorsqu'il s'agit d'entreprises. Après vote, avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTION, le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil 2017 au Trésorier.

5 – PLU. Avenant n°3 au marché

La réalisation des quatre PLU Communaux a été confiée à la Société CITTANOVA lors d'un marché public signé en 2012. L'avenant présenté concerne des prestations supplémentaires nécessaires avant l'arrêt des PLU, à hauteur de 36 608.45 € H.T. réparti entre les 4 communes soit 9 152.11 € HT par commune. Madame MAREC demande si ce 3ème avenant permettra enfin d'aboutir à la fin de l'étude. Le travail d'élaboration est terminé précise Madame VALLADE, les dernières corrections sont en cours et l'enquête publique devrait avoir lieu en 2018. Monsieur le Maire salue au passage le travail de la commission d'urbanisme. Madame MAREC demande si un groupement de communes aurait pu solliciter un amendement de la loi. Les Maires de France se sont réunis à ce sujet et des propositions d'amendement sont en cours relayées par notre député Jimmy PAHUN.

6 – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquiescir la parcelle AE 206 d'une contenance de 230 m² au prix de 10 000 €. Cette parcelle viendrait agrandir la parcelle communale AE 207 (461 m²) située à côté. Le lot ainsi constitué pourrait être proposé à une famille désireuse de s'installer sur l'île. Madame LE BLANC demande si cette parcelle est constructible. C'est le cas mais en partie seulement, d'où le tarif modéré. La certitude de la constructibilité ne peut être assurée que par un accord de permis de construire purgé de tous les recours rappelle Madame MAREC. Monsieur ENHART demande si c'est à la commune de se transformer en promoteur et quel sera réellement le tarif. Monsieur le Maire rappelle que la parcelle 207 n'a pas été achetée par la commune mais a fait l'objet d'un transfert de bien sans maître. Ces parcelles AE 206 et 207 sont accessibles aux véhicules par le commun de village cadastré AE 53. Il est aussi dans l'intérêt de la Commune, de favoriser l'installation de nouvelles familles. Le tarif sera, comme toujours, fixé par le Conseil après l'estimation transmise par France Domaine. Accord du Conseil à l'unanimité.

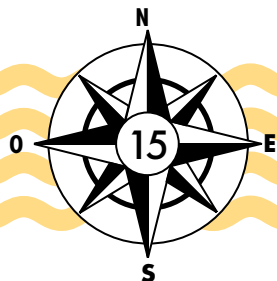
7 – DÉMOLITION DE BÂTIMENTS



Suite aux nouvelles prescriptions du service départemental de l'Architecture, la Société CHARIER TP est retenue par le Conseil Municipal pour : Déconstruction du bâtiment des Affaires Maritimes situé avenue Carnot pour un montant de 118 121.20 € HT (déconstruction + concassage et criblage des matériaux) Déconstruction de la cuve à eau du Réduit C pour un montant à 12 427,91 € H.T. (déconstruction + concassage et criblage des matériaux). Dans l'hypothèse où la déconstruction du bâtiment des Affaires Maritimes entraînerait l'écroulement du mur de façade (dont la conservation a été demandée par l'A.B.F.), Madame MAREC s'inquiète du financement de la reconstruction. Le marché inclus cette prescription et devra donc être respecté par l'entreprise.

8 – DÉNOMINATION DES VOIES DE LA GRANDE PRAIRIE

Le Conseil valide les noms des voies de la Grande Prairie issues de la concertation avec les résidents : rue de la Grande Prairie, place des Hortensias, rue des Arméras, rue de Braz Foeneg, impasse de Braz Foeneg. Les numéros de voirie seront repris en totalité et seront fournis par la municipalité. Pour des questions de sécurité, la signalétique sera aussi revue précise Jacky LEMAIRE. Les demandes abordées par les résidents, comme la zone 30, seront étudiées en commission finances-travaux ultérieurement.



9 – SUBVENTION ÉCOLE SAINTE ANNE

Suite à la demande de l'école Sainte Anne qui organise une classe de neige à Font Romeu du 14 au 20 janvier 2018, le Conseil accorde une subvention de 80 € pour chaque élève palantin. 32 élèves sont concernés soit une aide totale de 2 560 €.

10 – TRANSFERT DE LA ZA DE MÉRÉZEL

Suite au transfert de la compétence des zones d'activités à la communauté de communes, le conseil municipal doit se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales du transfert.

Pour la ZA de Mérézel, la méthode retenue est celle de la valorisation sur la base du prix de marché pour un montant H.T. de 75 360,00 €.

Suite à l'évaluation effectuée par France Domaine, la valeur du bien est estimée à 40 €/ m² et 45,74 €/ m² TVA sur marge incluse. Le paiement aux communes cédantes interviendra au fur et à mesure de la vente des lots restants et aux plus tard dans les 10 ans d'acquisition. Accord du Conseil, à l'unanimité, sur les conditions de transfert proposées par la CCBI.

11 – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Monsieur le Maire propose au Conseil

1- de solliciter la prolongation, pour une année, de l'occupation temporaire de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)

2- de créer un service d'étude mutualisé entre les 4 communes pour la réalisation des études préalables à la création des ZMEL de Belle-Ile-en-mer. Ce service mutualisé, créé pour 1 an sera porté par la communauté de commune et assurera les études d'impact obligatoires. Le financement sera réparti entre les 4 collectivités pour ¼ chacune. Le coût global a été estimé par la CCBI à 40 000 € et devrait être éligible à un financement de l'Etat au titre de la DETR.

Selon certaines rumeurs, la CCBI est intéressée par la gestion des ZMEL, qu'en est-il réellement demande Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence communale. Elle ne pourrait être gérée par l'intercommunalité que si les communes décident de la lui déléguer, et transférer les financements afférents. Pour l'heure, il convient d'attendre les précisions juridiques et l'étude d'impact environnemental qui seront fournis par l'étude. Il s'agit d'une gestion coûteuse qu'il est préférable de laisser au privé selon Monsieur ENHART. Madame MAREC s'inquiète de la flambée des prix des mouillages en cas de gestion privée. Les propositions de proroger d'une année l'autorisation d'occupation du domaine public et de créer un service d'étude mutualisé entre les 4 communes sont adoptées à l'unanimité.

12 - PORT - DECISIONS MODIFICATIVES

Les dépenses et les recettes supplémentaires de la section de fonctionnement sont équilibrées à 51 000€.

13 – DÉROGATION AU TRAVAIL DOMINICAL

Suite à la demande d'un commerçant, le conseil est amené à se prononcer pour accorder une dérogation au travail dominical. La Commune s'est renseignée auprès de la DIRRECTE en vue d'être classée « Commune touristique » au sens du code

du travail pour pouvoir accorder cette dérogation sans limitation de jours.

Ce classement nécessite de constituer un dossier administratif avec une étude d'impact; procédure longue et coûteuse qu'a rejeté la commission finances-travaux étant donné que la demande ne concerne pas l'ensemble des commerçants. 21 communes du Morbihan sont classées communes touristiques au sens du code du travail selon l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2012. Monsieur le Maire rappelle que les commerces de détail alimentaire et les grandes surfaces (Casino et Super U) ont le droit d'ouvrir tous les dimanches de l'année jusqu'à 13 heures. La dérogation dominicale permet aux commerçants de faire travailler les salariés volontaires toute la journée du dimanche avec une compensation accordée. Le Conseil peut délibérer pour accorder les des « dimanches du maire » : 1 à 5 dates, après consultation des organisations syndicales, 6 à 12 dates, après consultation des organisations syndicales et de la CCBI. Certains salariés peuvent être intéressés puisque ces dimanches seront payés doubles et récupérés indique Madame Marie-Paule PERRUCHOT. Madame VALLADE regrette le manque de souplesse du dispositif puisque les dimanches doivent être fixés dans la délibération. Madame LE BLANC indique que ce sont généralement les patrons qui travaillent le dimanche. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder aux commerces de détail hors commerces de détail alimentaire, les 5 dimanches suivants en 2018 : Les dimanches 22 et 29 juillet 2018 et 5,12 et 19 août 2018 et de faire le nécessaire pour passer à 12 dimanches en 2019.

14 – COMITÉ CONSULTATIF

La CCBI propose à chaque commune de proposer 3 conseillers non communautaires destinés à siéger au comité consultatif de la communauté de communes. Les candidatures suivantes ont été enregistrées : Georges MIGNON, Marie-Céline GUILLERME, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Martine HUCHET. Dans l'hypothèse où Madame HUCHET serait élue et indisponible pour raisons de santé, Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU demande la permission de la remplacer : permission accordée. Après vote à bulletins secrets sont élus : Georges MIGNON 15 voix, Marie-Céline GUILLERME 15 voix, Catherine MAREC, 14 voix. Ont obtenu : Madame HUCHET, 8 voix, Monsieur LE PELLETIER BOISSEAU, 5 voix.

15 - QUESTIONS DIVERSES

Vente d'une parcelle communale à Bordustard. Ce dossier, examiné en commission d'urbanisme le 27 juillet 2016, vise à la cession d'une partie de la parcelle ZO N° 7 à Bordustard (environ 20 m²) pour permettre à l'indivision Gallene/Theiot/Briquet d'installer une fosse de traitement des eaux usées. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'indivision. Avis favorable, à l'unanimité, sur le principe de vente du Conseil dans l'attente du prix de vente qui sera fixé par France Domaine et de la délimitation précise effectuée par le géomètre.

Classement de la commune et station classée de tourisme. L'instruction du dossier suit son cours à la Préfecture de Région, puis sera transmise

au Ministère pour la phase d'instruction finale. La publication du décret de classement est prévue courant du 1er semestre 2018. Un amendement au dernier projet de loi de finances précise que les avantages communaux seront maintenus jusqu'à la fin de l'instruction.

Le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention de servitude pour l'implantation de 2 armoires techniques SRO Route de Bangor (près du chemin des portes) et près de la Mairie (contenance 5 m²).

Madame Marie-Paule PERRUCHOT suggère de les faire décorer comme les transformateurs des chemin des Portes et de Trion Guen.

Terrasses Quai Vauban :

Les 2 établissements du quai bénéficient actuellement d'une occupation temporaire d'avril à fin octobre sollicitent une autorisation d'occupation annuelle rappelant que le démontage endommage les terrasses et que plusieurs emplois en CDI ont été créés. Monsieur LEDOUX s'étonne de cette demande pour des établissements fermés en hiver. Ils ouvrent désormais presque toute l'année précise Monsieur le Maire. La redevance est calculée au prorata du temps d'occupation demande Mme MAREC. Monsieur GUENNEC précise que non. Monsieur le Maire propose de mener une réflexion sur l'aménagement de l'espace Quai Vauban un peu comme sur le Quai de l'Acadie. Cette réflexion pourrait être intégrée au projet d'aménagement du quartier des Sables précise Madame GUILLERME. Il faudra rester vigilant sur le stationnement des clients de la boulangerie indique Monsieur ENHART. L'un des véhicules du restaurant le Goëland bloque déjà régulièrement le passage souligne Madame Marie-Paule PERRUCHOT. Monsieur ENHART demande que toutes les précautions soient prises pour que cette occupation ne devienne pas perpétuelle.

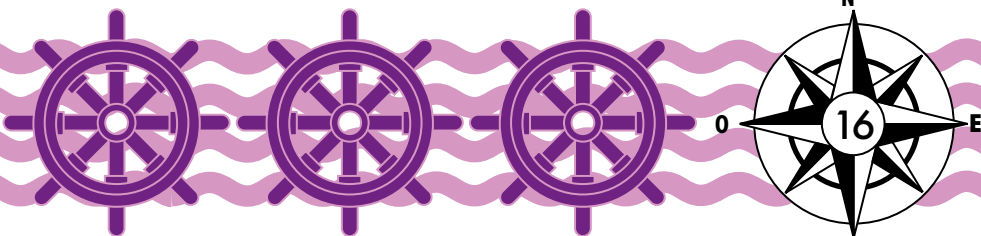
Monsieur GROLLEMUND précise qu'il s'agit d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, établies pour une année civile, à titre précaire, et que les utilisateurs ne peuvent se prévaloir d'une quelconque propriété commerciale.

Madame MAREC demande si la réunion prévue en octobre au sujet du bruit du bas de l'avenue Carnot a eu lieu. Pas encore. Elle souhaite être tenue informée pour pouvoir y participer et précise que les nuisances sonores se poursuivent en hiver jusqu'à 3 fois par semaine.

Chacun a pu apprécier les modifications apportées aux décorations de Noël qui se veulent innovantes et moins génératrices de déchets. Monsieur LE PELLETIER-BOISSEAU précise que la culture de sapins de Noël nécessite une grande consommation de glyphosate pour assurer que les sapins soient droits, ce qui n'est pas très écologique.

Monsieur LEDOUX est invité à faire un bilan de son déplacement à Oléron avec Madame LE CLECH. Tibault GROLLEMUND informe le Conseil que la nouvelle bibliothécaire sera accueillie le 8 janvier 2018, et que la médiathèque de Palais participera à l'animation « Nuit de la lecture » le samedi 20 janvier 2018. **Fin de séance : 20 heures 20**





MATERNELLE : GOÛTERS D'ANNIVERSAIRE



Chaque fin de mois, les enfants réalisent avec l'aide de Sophie, Annie et des parents d'élèves, les gâteaux d'anniversaires qui seront dégustés par toute la classe dans l'après-midi.

INITIATION AUX JEUX DE SOCIÉTÉ



Le jour des vacances de la Toussaint, les enfants de classe de PS-MS de Marie-Claire Granger ont été initiés à différents jeux de société par les parents d'élèves de la classe. Ce qui a été un moment ludique et convivial qui a ravi les enfants.

VISITES À ANTOUREAU ET BRUTÉ



Vendredi 10 novembre, les élèves de CE1-CE2 de l'école Sainte Anne, accompagnés par Céline du CPIE, ont étudié le trajet de l'eau. À Antoureau, les élèves ont été accueillis par Axel pour la visite du barrage et de l'usine de production d'eau potable. Il a ensuite donné des explications sur le traitement de l'eau. Ils ont pu constater que nous avons besoin de pluie pour remplir le barrage. Ensuite, les enfants ont visité la station d'épuration des eaux usées de Bruté sous la conduite de Kevin. (Madame Huel)

ÉCOLE SAINTE-ANNE COMITÉ DE SUIVI «ÉCO-ÉCOLE»



Les délégués de classe, les enseignantes et les parents d'élèves se sont réunis autour de Céline Marie du CPIE pour choisir le thème de cette année. Le choix du comité s'est porté pour la seconde fois sur le thème de la biodiversité. Les enfants ont à cœur de mieux connaître les animaux dans le monde et à Belle Ile (notamment les oiseaux), de découvrir la flore sur l'île et faire des plantations à l'école.

ANIMATION AUTOUR DU TRI DES DÉCHETS



Jeudi 9 novembre 2017, Mickaël Quéré du CPIE est venu dans la classe de CP-CE1 de Marie-Claude Gautier, pour effectuer une animation sur le tri des déchets. Mickaël a d'abord demandé aux enfants de dessiner un déchet, puis ils ont défini ce qu'était un déchet avant de passer au tri. Ensuite, il a proposé différents ateliers sur le tri des déchets, la pollution, la transformation des matières premières et leur recyclage.

LE DÉFI «MATHS» A ÉTÉ RELEVÉ



Les élèves de la GS section au CM2 participent à un défi math qui consiste à résoudre trois problèmes en équipe. En plus d'affiner leur raisonnement, les enfants doivent apprendre à travailler en groupe.



PARTICIPATION À DIVERS ATELIERS ET VISITE DU PÈRE NOËL AVANT LES VACANCES

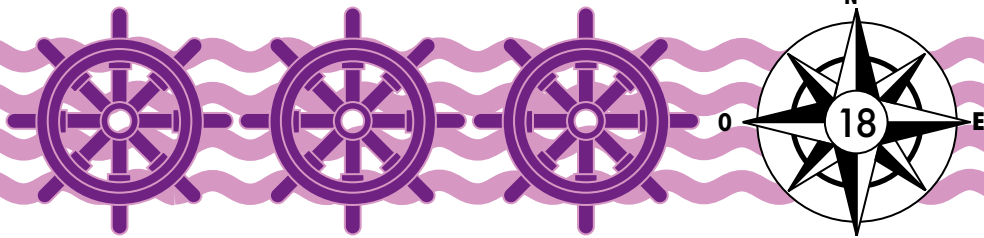
Le mardi 19 décembre, les enfants ont participé à 3 ateliers de Noël parmi les suivants: cuisine, chant, sport, bricolage, contes, jeux de société. Les plus grands ont eu à cœur de s'occuper des plus jeunes. Dans les deux ateliers cuisine, des gâteaux ont été confectionnés pour le goûter de l'après-midi. Les parents ont été nombreux à accompagner les enfants tout au long de la journée. Dans l'après-midi, le Père Noël est passé. Il a pris du temps pour répondre aux nombreuses questions des enfants et a distribué des jeux éducatifs et des livres.



SENSIBILISATION AUX MALADIES ET HANDICAPS ET PARTICIPATION AU TÉLÉTHON



Pour sensibiliser les enfants aux problèmes des maladies génétiques entraînant des handicaps, les élèves de l'école Sainte-Anne ont gravi symboliquement les marches du phare de Goulphar et ont collecté des dons pour soutenir la recherche. Monsieur Robert CHIRON, bénévole de l'AFM, est venu à l'école présenter aux élèves du CE1 au CM2 ce que sont les maladies génétiques et l'importance du Téléthon. Des témoignages d'adultes et d'enfants leur ont permis de comprendre la nécessité de l'engagement de tous pour que cette édition 2017 soit synonyme d'espoir.



ÉCOLE STANISLAS POUMET VISITE À LA CASERNE DES POMPIERS



L'école a instauré le décloisonnement en début d'année scolaire. Cela consiste à faire des groupes avec les élèves des différentes classes en mélangeant les élèves. La directrice Nowenn Geffray amis en place l'opération découverte des métiers de Belle-Île. Parmi les choix exprimés par les enfants figurait celui de sapeur-pompier. Passant de la théorie à la pratique, le mardi 14 novembre, les écoliers, âgés de 2 à 10 ans, ont fait le déplacement jusqu'au centre

de secours et d'incendie de Le Palais pour y découvrir concrètement le métier de sapeur-pompier. Les plus grands ont veillé sur les plus petits, tout au long d'une visite menée par le chef de centre, le lieutenant, Fabrice Tonnel. Les élèves, fort intéressés, ont pu visiter l'ensemble des installations et des véhicules. Attentifs aux commentaires, ils n'ont pas hésité à poser de très nombreuses questions à leur guide. Peut-être que des vocations ont pris naissance ce jour-là.



ADHÉSION À LA DÉMARCHE «ÉCO-ÉCOLE»



C'est une première pour l'école Stanislas-Poumet qui a décidé de se lancer dans la démarche «Éco-école», rejoignant ainsi les trois autres écoles de l'île. Courant novembre, l'établissement a accueilli une trentaine d'élèves et de parents d'élèves pour la tenue du comité de suivi. Le choix s'est porté sur la thématique de travail 2017/2018, « Les solidarités », appuyée par une enquête réalisée auprès des élèves et de leurs familles. À l'issue de cette réunion, animée par Céline Marie, du CPIE, les élèves et leurs enseignants sont entrés jusqu'à fin décembre dans la phase de diagnostic. Ce qui a permis de questionner le fonctionnement de l'école sur la thématique choisie. À la rentrée de janvier, ils sont passés à l'élaboration d'un plan d'actions co-construites. L'équipe éducative a souhaité être accompagnée par le CPIE de Belle-Île qui assurera l'accompagnement technique et méthodologique de la démarche.

Le choix des solidarités

C'est le thème retenu par les enfants de l'école Stanislas Poumet pour sa première participation à l'opération « éco-école » dont ils ont relevé le défi. « Un questionnaire avait circulé parmi enfants et parents, en vue du choix de l'un des sept thèmes proposés. Ce sont la biodiversité et les solidarités qui l'ont emporté.

Des idées ont émergé

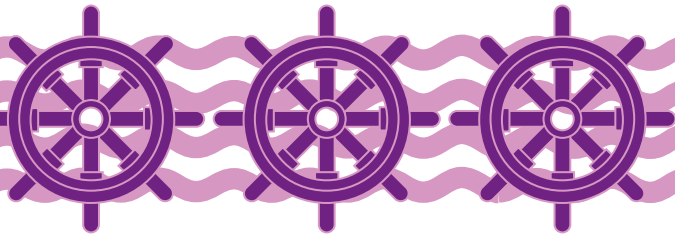
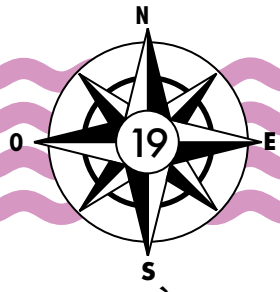
Les différents échanges ont fait aboutir le thème des solidarités, pour lequel les « éco-délégués » ont fourmillé d'idées : participation au Bellithon ; visite des personnes âgées et moments de jeux avec elles ; échanges inter-écoles ; collecte et redistribution de jouets ; et prévention du harcèlement par une meilleure prise en compte de l'autre pour que tout le monde vive mieux sa scolarité. « Un thème très large mais qui les touche au quotidien », a souligné Nolwenn Geffray-Thomas, la directrice de l'école.

PRENDRE SOIN DE SES DENTS



Dans la classe de Marie-Aude Thomas, dans le cadre des sciences, la dent a été au centre d'une étude. L'objectif, répondre aux questions :

combien avons-nous de dents ? À quoi ça sert ? Mais aussi démontrer l'importance d'en prendre soin et d'avoir une bonne hygiène alimentaire. En fin de cycle, les élèves ont accueilli un dentiste qui a complété leur information en parlant pratique.



VIE SCOLAIRE

À LA MATERNELLE, TELLE UNE RUCHE LES ÉLÈVES S'ACTIVENT TOUS AZYMUTS



A la ruche des classes maternelles, depuis le début de l'année scolaire, les activités vont bon train. Entre les célébrations d'anniversaires et relever des défis, comme construire la tour la plus haute possible, l'occupation ne manque pas. Les élèves des différentes sections ont observé et dessiné un nid de guêpes ou d'abeilles. Ils ont fait des trucs avec les formles, découpé des traits des vagues, des dents, fait du graphisme et des gommettes. Ils ont fait de la peinture avec les trois couleurs primaires pour obtenir d'autres couleurs et aussi de la construction d'après une image ou encore découper et recoller la couverture d'un livre. Les plus grands font de l'écriture d'autres comptent et disent les chiffres sur le tableau. Les lundi et vendredi une moitié de la classe rejoint la bibliothèque pour un moment de lecture. Nour et Maude sont devenues déléguées de classe. etc. (Extraits du journal de bord)

L'ÉCOLE OUVERTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Dans le cadre de la semaine « École ouverte » du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017, l'école Stanislas Poumet était ouverte aux parents d'élèves. L'objectif, une invitation à venir pour eux et accompagner leurs enfants dans divers ateliers tels la cuisine de la pomme ou la préparation des décorations de Noël avec leurs enfants. Lundi 27 novembre matin, ce sont les élèves de CM de Nolwenn Geffray-Thomas qui ont débuté le cycle. Mardi 28 matin, c'était au tour des maternelles de Marie-Aude Thomas. Puis, jeudi 30 matin, suivait la classe des CP-CE1-CE2 et vendredi 1^{er} décembre, celle des GS-CP-CE1 de Lola Fèche. L'occasion pour les parents de voir les enfants dans leur milieu scolaire et d'un contact avec l'équipe éducative dans le cadre de la préparation à la venue du Père Noël. Des ateliers qui seront reconduits tout au long de l'année scolaire avant chaque vacances.





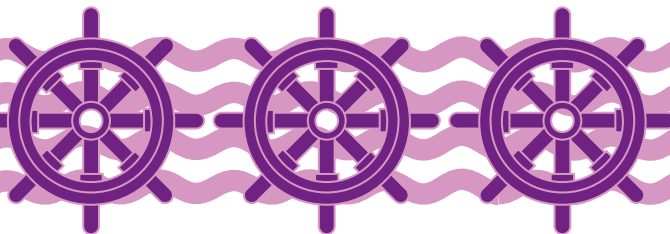
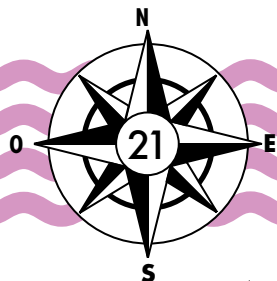
VISITE DU PÈRE NOËL ET UN GOÛTER AVANT LES VACANCES



À LA DÉCOUVERTE DU MÉTIER DE GENDARME

C'est dans le cadre du décloisonnement et la découverte des métiers choisis préalablement, que le jeudi 14 décembre 2017, après-midi, 15 élèves de l'école Stanislas Poumet se sont rendus à la brigade de gendarmerie de Le Palais. Arrivés en bus, les enfants, les enseignants et une ATSEM, ont été reçus dans les locaux par le commandant de brigade, l'adjudant François Prime, et son adjoint, l'adjudant Christophe Brisoux. Un peu impressionnés au premier abord, les élèves se sont rapidement sentis à l'aise. Très intéressés, ils n'ont pas manqué d'imagination en posant de nombreuses questions, certaines issues des images perçues à travers les séries télévisées, d'autres sur le quotidien insulaire. Les jeunes ont pu visiter les locaux, découvrir le matériel sécuritaire, avoir un aperçu des nombreuses missions de prévention des gendarmes, ainsi que les interventions qu'ils réalisent au fil des jours.





COLLÈGE MICHEL LOTTE RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE LORIENT



Vendredi 8 décembre, les élèves de troisième du collège Michel Lotte de Le Palais se sont rendus à Lorient pour une nouvelle étape du projet artistique initié par leur professeur d'Arts Plastiques madame Urbain. Après avoir accueilli au mois d'octobre Antoine Vincens de Tapol, un photographe en résidence qui a travaillé avec eux, les élèves se sont cette fois déplacés à la galerie «Le Lieu» pour découvrir l'endroit où ils exposeront à leur tour au printemps. Ils ont ainsi pu découvrir l'exposition actuellement visible, «Odysseus, un passager ordinaire» de Michaël Duperrin, dans le cadre des 22^e rencontres photographiques dont le thème était cette année « Les traversées ». Auparavant, les Bellilois auront visité l'École européenne supérieure d'art de Bretagne et découvert le travail qu'Olivier Jobard a consacré aux migrants syriens en route pour l'Eldorado suédois. Enfin, à la galerie Le Faouedic, ils ont rencontrés leurs homologues groisillons du collège pour un échange fructueux autour de trois nouvelles expositions photographiques. Une journée intense placée sous le signe de l'art et

de la culture ! - <http://www.galerielelieu.com/uncategorized/les-traversees-22e-rencontres-photographiques/> - <http://www.eesab.fr/lorient/actualites/olivier-jobard-rencontres-photographiques-du-pays-de-lorient> - http://www.lorient.fr/fileadmin/Ville_de_Lorient/Services/Culture/Newsletter_culture/Programme_faouedic_aut-hiv_2017_definitif.pdf



COURSE SOLIDAIRE DE SOUTIEN 2 835 € aux établissements scolaires sinistrés

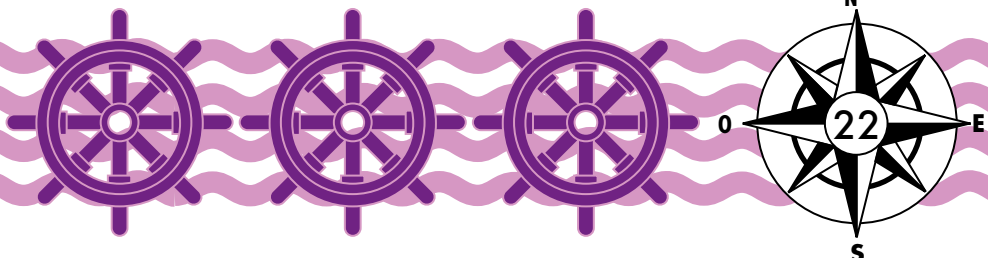


Le mardi 26 septembre, les élèves du collège Michel LOTTE ont participé à une course solidaire dans le but de récolter des fonds pour soutenir les victimes des cyclones de septembre aux Antilles. Chaque élève a ainsi pu accumuler un nombre de tours de terrain, chaque tour ayant été préalablement parrainé par une ou plusieurs personnes. Les élèves devaient donc d'abord

trouver un ou plusieurs parrains s'engageant à financer les tours de terrain parcourus, puis devaient essayer d'accumuler le plus grand nombre de tours possible afin d'augmenter la somme récoltée.

La campagne de récolte des fonds s'est terminée début novembre, au retour des vacances de Toussaint. Et ce n'est pas moins de 2 835 euros qui ont pu être envoyés à l'association Solidarité Laïque, particulièrement impliquée dans l'accompagnement des établissements scolaires de Saint Martin et Saint Barthélemy sinistrés (achat en urgence de matériel et de mobilier...).





COLLÈGE SAINTE-CROIX CROSS DÉPARTEMENTAL DE L'UGSEL



Le mercredi 15 Novembre, s'est tenu le cross départemental UGSEL à Saint Jean Brevelay. Une délégation du collège Sainte-Croix était présente, le cross étant universel et plébiscité dans tous les établissements. Environ 2 000 élèves des écoles, collèges, et lycées privés étaient représentés. «Les élèves insulaires se sont très bien comportés, finissant en moyenne en milieu de classement. On souligne l'excellent parcours de Benjamin ANNE, élève de 4^e, qui prend une belle 15^e place sur 261 concurrents, et de Tom PORTUGAL élève l'année dernière, désormais en seconde à Saint Paul (Vannes), qui a

pris la 5^e place en cadet 1. Ils se sont qualifiés tous deux pour le cross régional à Ploermel.



Au départ des minimes : Benjamin Anne à gauche, et Judickaël Galludéc à droite.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE CROSS-COUNTRY

Les championnats de Bretagne UGSEL de cross country se sont déroulés le mercredi 29 novembre 2017, à Ploermel. Un élève de Sainte-Croix était parvenu à se qualifier il y'a deux semaines aux départementaux. Qualifié pour cette compétition, Benjamin ANNE a terminé à la 88^e place. «C'est une belle prestation lorsque l'on sait que plus de 1 000 élèves avaient pris le départ il y'a deux semaines dans les quatre départements respectifs», a indiqué Thomas Daniélo, professeur d'EPS, ajoutant, «on note également la performance de Tom PORTUGAL, élève en seconde à Saint Paul, passé par Sainte-Croix, qui lui a terminé 39^e. Je suis satisfait du com-

portement des élèves et de l'établissement en matière de «politique sportive», car pour lui, «les filières sportives extrascolaires sont un bon complément en terme d'entraînement et de compétition. Cela permet également aux élèves de se fixer des objectifs concrets au delà du cadre purement scolaire, et de se fédérer autour de projets qui ne demandent qu'à se pérenniser».



L'ASSOCIATION SPORTIVE



Entretien avec Thomas Daniélo, professeur d'éducation physique et sportive (EPS) : «Comme l'année dernière, les activités nautiques rythmeront l'année avec la pratique du Paddle proposée de Septembre à la Toussaint (photo jointe, plage de Ster Vras), puis le kayak de mer de Février à Pâques, pour terminer avec le surf de Pâques à la fin de l'année scolaire, le tout encadré par un moniteur agréé, moyen de sensibiliser les élèves aux dangers liés à la mer, et de pouvoir pratiquer en toute sécurité.

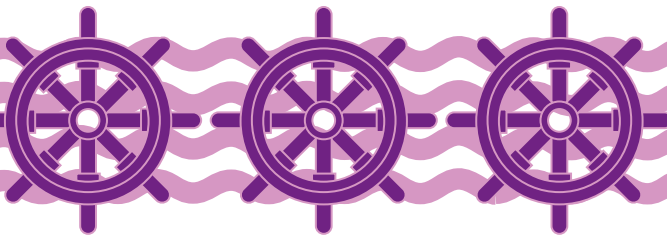
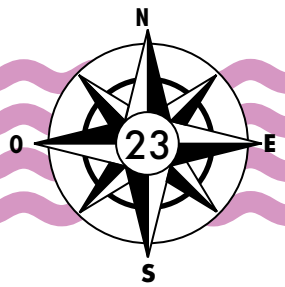
En football, depuis le mois d'octobre, les collégiens se sont entraînés pour préparer les échéances des qualifications au niveau du district pour accéder aux finales départementales UGSEL, les 24 et 31 Janvier 2018, respectivement en futsal et football sur terrain. Cette année, l'activité a été ouverte aux élèves de CM2 des écoles privées, avec pour objectif de renforcer les liaisons CM2/6^e. «L'an passé les minimes (4^e/3^e) avaient remporté les finales aux échelons district et départemental et ratée de peu le national, en terminant troisième des finales bretonnes à Paimpol», a rappelé Thomas Daniélo, le professeur d'EPS, ajoutant, « Nous remercions nos différents partenaires qui nous permettent de développer nos activités chaque année. Un marché de Noël a d'ailleurs été organisé sur la place de la République, avec pour objectif de soutenir ces activités extra-scolaires.



Une partie de l'effectif futsal avec les maillots de la saison 2017-2018

Autre sport voyant le jour cette année, la pratique du VTT, dont le projet sera exposé ultérieurement. Le football et le VTT font l'objet d'un entraînement hebdomadaire d'une quotité horaire d'une heure trente. En cross-country le collège a été représenté à Saint-Jean-Brevelay au championnat départemental puis à Ploemel en régional. (Ci-contre)

L'association se développe donc au fil des années, et permet aux élèves de s'initier, simplement pour se faire plaisir pour certains, ou pour d'autres, être un complément à leurs activités extérieures (ASBI pour le football, VCBI pour le VTT), en s'entraînant et s'engageant en compétition, ce qui permet aux élèves de se perfectionner et de se développer dans un autre cadre, tout en portant les valeurs véhiculées par l'UGSEL.



PARENTS : RETOUR SUR LES BANCS DU COLLÈGE



Le collège Sainte-Croix a organisé en novembre, son premier «Café pédagogique» de l'année scolaire sur le thème de la programmation informatique. A cette occasion, une dizaine de parents novices en la matière, s'est retrouvée dans la salle informatique pour apprendre à coder.

Dans une première partie, M. Lemonnier, enseignant de mathématiques, a présenté les enjeux de la programmation informatique :

- sociétal : pour ne plus être seulement consommateur de la société numérique, mais en être un véritable acteur,
- éducatif : la programmation est un puissant vecteur d'apprentissage permettant aux élèves de développer de nombreuses compétences telles que le raisonnement, la structuration de ses idées,
- professionnel : ce sont aujourd'hui des dizaines de milliers d'emplois proposés sur le marché du travail et qui sont pourtant inconnus du grand public (à titre d'exemple, près de 6 000 offres sont à pouvoir par «Pôle Emploi» pour programmer en «JAVA»)

Dans une deuxième partie, Emma et Zoé ont présenté concrètement aux parents ce qu'est un algorithme et plus particulièrement un programme à travers le logiciel éducatif Scratch. Les parents ont du se montrer attentifs, car les deux collégiennes de 3^e leur ont proposé aussitôt après des petits exercices d'application. Les parents se sont mis à la place de leurs enfants, et selon les mots de Zoé : «ils se sont tous très bien débrouillés» !



DU RENFORT POUR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE



Le lundi 6 novembre, Aude Isebé (ci-contre) est venue compléter l'équipe éducation du collège Sainte Croix. Sa mission sera d'accompagner les collégiens au niveau de l'organisation du travail, mais aussi un soutien au niveau du travail de classe. Aude participera aussi à l'étude du soir afin de renforcer l'équipe déjà en mise place les

lundis, mardis et jeudis. Une fois par semaine, lors de la pause méridienne, elle animera un atelier péri éducatif de photographie. «Le recrutement d'Aude est à la charge de l'OGEC, et s'est fait par le constat que certains élèves n'avaient pas besoin d'une assistante de vie scolaire (AVS) à proprement parlé mais plutôt d'un accompagnement personnalisé durant les cours et sur une courte période», a indiqué le directeur François Denoual.. Pour cette année, l'axe de l'aide se fera sur la classe de 5^e. Ainsi dans la grande majorité des cours de 6^e, 5^e et 3^e, il y aura 2 adultes pour un meilleur enseignement et un travail en groupe plus personnalisé.

OUVERTURE DU SITE INTERNET www.college-saintecroix-lepalais.fr

Entretien avec François Denoual, directeur du collège qui courant novembre, a ouvert son site internet. «Les objectifs de ce site sont de présenter l'établissement au niveau de nos objectifs pédagogiques et éducatif l'épanouissement des élèves». Ce qui nous a décidé est le fait que depuis quelques années, nous entendions qu'il n'y a qu'un collège à Belle-Île. Or il y en a bien deux. Nous sommes l'établissement qui a marqué l'histoire de Belle-Île sachant que l'établissement à une date de construction de 1894. Ainsi le site propose une plus grande visibilité au niveau de l'organisation de l'établissement, au niveau de nos projets pour les collégiens, mais aussi au niveau des actualités pour des personnes extérieures à l'établissement. En effet, on a fait une page « actualités » pour montrer ce qui est fait au collège dans toutes les matières comme ce que font les enfants pour le collège. Bien évidemment, le site interne à l'établissement « Scolinfo » est en lien avec ce site. Un espace numérique est présent afin que les parents puissent aider leur enfant par des entraînements en autonomie à la maison. En complément du site, nous avons recréé une page Facebook « Collège Sainte Croix ». Cette page sera l'occasion de suivre encore l'actualité de l'établissement sous d'autres formes de média. Nous l'ouvrons au public dans quelques semaines. C'est une information car nous avons déjà beaucoup d'anciens élèves qui désirent être « ami ».





ASSEMBLEE GENERALE



Le bureau (de gauche à droite) Sophie Le Borgne, secrétaire, Maurice Le Port, vice-président, Sophie Hazo, présidente et Sandrine Cornil, trésorière.

Jeudi 7 décembre

2017 s'est tenue à la salle Omnibus l'assemblée générale du Comité de jumelage Le Palais / Font-Romeu sous la présidence de

Sophie Hazo. L'association compte 43 adhérents. Dans la rétrospective de l'année écoulée, Sophie Hazo a rappelé l'annulation du repas du mois de septembre pour cause de mauvaise météo. Ce qui est synonyme d'un manque à gagner sur les recettes escomptées. Côté échange l'ancre offerte par la commune a été installée dans le musée sans murs de Font-Romeu. Événement qui a été souligné dans le bulletin municipal de Font-Romeu. Le président du comité romeufontain a été reçu l'été dernier et une famille méritante a été accueillie pendant une semaine au VVF de Port-Collen.

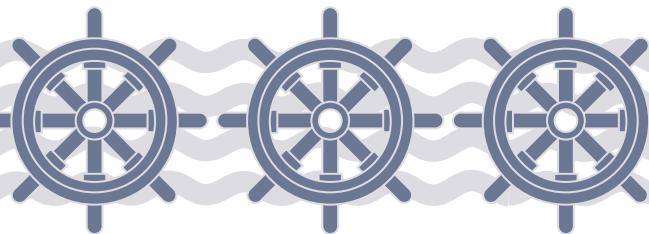
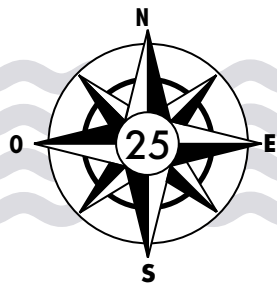
LES PROJETS 2018

Le séjour à la neige prévu du 14 au 20 janvier 2018 de 43 élèves (CE-2, CM-1 et CM-2 de l'école Sainte-Anne. Le comité contribuera à hauteur de 20 € par enfant concerné. La présidente a rappelé que « faire connaître la neige aux enfants bellillois est le premier objectif du comité ». Elle a commenté les bienfaits et le côté intéressant des « Sentiers givrés » que proposent Font-Romeu en découverte de la randonnée d'hiver. Un séjour d'adultes romeufontains est prévu en septembre 2018 mais il reste à peaufiner dans le détail. Un projet similaire pour les Bellillois, notamment pour les amateurs de randonnées, est à l'étude pour 2019. Sophie Hazo a rappelé que « lors des séjours à la neige, pour les Bellillois il est possible sur présentation de la carte d'adhérent à l'association, d'obtenir des tarifs réduits sur les remontées mécaniques et autres, il suffit de contacter le président Jean-Philippe Vignaud, correspondant du comité sur place (tél. 06 01 77 91 74 – Courriel tsang.jpv@gmail.com). La cotisation a été maintenue à 5 € par adhérent. Les trois sortantes Sophie Hazo, Sophie Le Borgne et Sandra Cornil ont été réélues au conseil d'administration.



LE BANC DE FONT-ROMEU

À l'issue de l'assemblée générale les membres du bureau se sont dirigés vers la place de Font-Romeu, où se trouvait le banc offert par la ville sœur, en retour d'une ancre de marine donnée par Le Palais. Il avait été installé depuis peu par les services techniques communaux. Un banc original dont le dossier est confectionné de skis assemblés qui a été éterné pour le photographe



FESTIVAL «PRESQU'ÎLE BREIZ» ESCALE DES BAGADOU DE LORIENT & ELVEN



Le Festival Presqu'île Breizh de Quiberon a réuni 750 danseurs et musiciens les 27, 28 et 29 octobre 2017, avec des noms prestigieux tels que le Bagad de Lann-Bihouée, Cap-Caval ou le bagad de Vannes Mélinieron. Pour la deuxième année, les îles n'ont pas été oubliées. En effet, samedi 28 octobre de 11 h à 12 h, le bagad Sonerien An Oriant de Lorient et le bagad d'Elven se sont produits à Palais. Les deux formations ont débarqué du bateau à 10

h 15. Après une mise en bouche sur la place de la République où la municipalité les a accueillis, le public a pu entendre quelques morceaux de chaque répertoire. Les formations ont, ensuite, entamé en musique un défilé dans les rues du centre-ville. Les danseurs costumés du cercle celtique « Maen en dour », ont participé à la fête. L'an prochain c'est Sauzon qui accueillera les bagadou.



ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 DÉPÔT DE GERBE DES ÉLUS PALANTINS



En préambule de la cérémonie officielle qui avait lieu à Locmaria cette année, une petite cérémonie de recueillement s'est déroulée le lundi 11 novembre 2017 à 9 h au site mémoriel de la route de Sauzon dédié à nos morts pour la France. Une délégation d'élus palantins emmenée par le maire Frédéric Le Gars et de représentants des associations patriotiques, s'est rendue sur place. Dans le cadre du 99^e anniversaire de la fin des combats de la première guerre

mondiale, il a été procédé à un dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle des marins morts pour la France. Le message du secrétaire d'état auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants a été lu pour l'occasion par le maire..

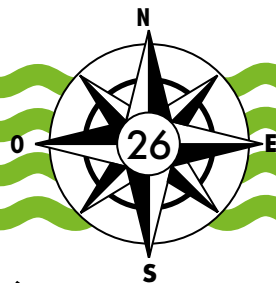
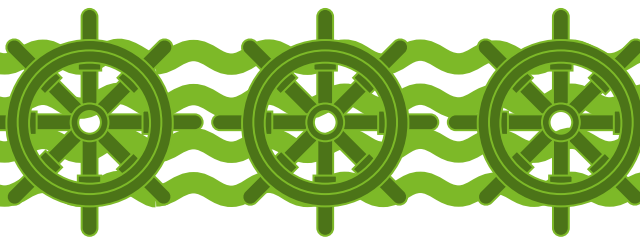


RÉCEPTION DES NOUVEAUX RÉSIDENTS



La municipalité de Le Palais a accueilli samedi 16 décembre 2017, ses nouveaux administrés arrivés dans la commune au cours de l'année écoulée. Une vingtaine de nouveaux Palantins a répondu à l'invitation de Frédéric Le Gars et de son équipe municipale. L'occasion de leur présenter leur nouvelle commune et sa place dans l'intercommunalité qu'il préside. « Soyez les bienvenus, l'île est un territoire d'exception mais exigeant !

La commune fonctionne bien, malgré les contraintes budgétaires qu'elle subit, comme l'intercommunalité. Mais elle a su constituer de solides structures dont vous pourrez profiter. Nous comptons sur votre implication dans une micro société au tissu associatif très dense. Devenez les ambassadeurs de cette belle terre d'accueil ». Le verre de l'amitié a été offert ; au cours duquel les nouveaux Palantins ont pu lier connaissance entre eux et avec leurs élus.



HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES ! MAINTENANT LA VERBALISATION...

Doit-on considérer que se promener en ville pour le Palantin soit un parcours du combattant qui débute dès qu'il sort de chez lui. C'est alors un véritable périple qui démarre pour arriver à bon port. Objectif : éviter les déjections canines qui jonchent le trottoir... La municipalité dit non. La Ville part à la chasse aux déjections canines. Il en coûtera désormais une amende aux propriétaires de chiens pris en flagrant délit de «crotte».

Le Palantin expérimenté aura souvent appris à marcher les yeux baissés, fixés sur le sol, scrutant avec inquiétude tout monticule suspect. Mais à force d'éviter les pièges, il se peut que l'on prenne parfois trop d'assurance. Alors, on se permet de lever les yeux. Grave erreur : c'est lorsque l'on croit la victoire proche que le désagrément intervient. Certaines voix tenteront de se faire rassurantes, certes : « Ça porte bonheur du pied gauche ». Une maigre satisfaction comparée à l'odeur désagréable que l'on traîne alors derrière soi... D'autant que certains ne s'aperçoivent pas immédiatement qu'ils ont visiblement mis les pieds au mauvais endroit... Parfois, c'est un commerçant qui le fera remarquer d'un ton agacé en voyant les traces suspectes laissées sur le sol de son échoppe. Hélas, à Le Palais, le problème est récurrent. Quelques propriétaires semblent peu pressés de ramasser les déjections de leur toutou. Et s'il est tentant de le faire remarquer, cela dépendra souvent de la taille du maître et du chien.

Doit-on blâmer la municipalité ? Franchement, non. Deux fois par semaine en hiver et tous les jours en été, les agents communaux s'efforcent de nettoyer les trottoirs.

De plus, la mairie met à disposition gracieusement des sacs spécialement réservés aux déjections canines.

Dans l'article 631-1 du Code pénal qui porte sur la réglementation de la circulation des animaux. Il est mentionné que toutes déjections canines sur le domaine public communal, sur les plages, espaces verts, aires de jeux... sont interdites.

Une action répressive

Depuis le 1er décembre 2017, la police municipale verbalise les propriétaires de chiens qui « s'oublent » et abandonnent leur obole sur la voie publique. Il en est de même pour la divagation des chiens et chats. Les appels au civisme, les campagnes de sensibilisation et de médiation n'ayant pas été suivis d'effets probants, la Ville passe au stade de la verbalisation en s'appuyant sur les textes en vigueur. Lesquels stipule que les chiens doivent être tenus en laisse, ne doivent pas divaguer et souiller l'espace public. Des contraventions peuvent être dressées par les agents de police municipale ou les agents de surveillance de la voie publique (ASVP). « Il faut que l'animal soit pris en flagrant délit sur le trottoir et le maître en flagrant délit de non-ramassage. Les agents peuvent alors verbaliser », a expliqué Tibault Grolemond, premier adjoint au maire. Mais les crottes de chien, elles, sont toujours bel et bien là.



Pour l'écu, « si jusqu'à présent il n'y a eu aucune contravention relevée, les premières verbalisations pour lutter contre ce phénomène ont été dressées. Le chien peut être placé en fourrière, les frais additionnels seront à la charge du propriétaire » ajoutant, « une campagne est menée avec pour slogans : »Trottoir pas crottoir« ou encore »Mon maître ramasse« qui ont été graffés à l'aide de pochoirs et placés en ville pour de visu, informer et sensibiliser. C'est triste d'en arriver là mais peut être qu'en pointant du doigt le problème certains propriétaires indéliçats se sentiront concernés ».



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Elle s'est déroulée du 20 au 25 novembre 2017, la CCBI, en partenariat avec le CPIE, le cinéma Rex et la Coved, a organisé diverses manifestations sous l'égide de Florian Besnier, responsable assainissement-déchets et Angèle Mignon, animatrice au plan local de la prévention des déchets.



Outre la réception et la livraison des poulailler et des poules, le mercredi 22 novembre 2017 (Page 23), un stand du CPIE, animé par Mickael Quéré exposait les possibilités de réduction des déchets à l'occasion des fêtes de fin d'année à travers des idées de confection de décorations « nature », de cadeaux originaux ou encore une incitation à ne pas utiliser la vaisselle jetable (plastique et autres).



Jeudi 23 novembre 2017, en matinée, était organisée une visite de la déchèterie de Stang Huète, commentée par le responsable Coved Alexandre Jan, pour permettre



aux usagers de voir où vont leurs déchets, mais aussi visiter les installations de stockage et connaître le site qui offre des multi-activités : déchèterie, centre d'enfouissement et dispositif de collecte. En soirée, c'est au cinéma Rex qu'avait lieu un « Ciné-Débat » autour du film « Déchets » de Karl Kate. Une œuvre soutenue par « One nature foundation », a été sélectionnée au « Festival du film vert » et nommée pour le prix Tournesol du documentaire vert. Une trentaine de personnes ont assisté à la projection puis au débat qui a suivi avec Angèle Mignon et Florian Besnier qui ont répondu aux questions des spectateurs.



La semaine s'est terminée à la ressourcerie « Le Ch'tal », le samedi 25 novembre :2017 à partir de 10 h, avec un stand-atelier « Rien ne se perd, rien ne se jette, tout se transforme ! ». qui proposait de découvrir des trucs et astuces pour détourner, réutiliser des objets destinés à être jetés. Les visiteurs ont pu également s'exercer à la création d'objets détournés ! Que ce soit avec de la vaisselle, des outils de jardinage, des jouets... il existe mille et une façons de donner une seconde vie à de nombreux objets. Une opération qui a été animée par le CPIE et le Ch'tal.





POULES ET POULLAILLERS LIVRÉS AU GRÉ DU VENT



Angèle MIGNON

L'association Les îles du Ponant a profité de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets pour acheminer des poules et des poulaillers vers les îles du Golfe dont Belle-Île-en-Mer.

C'est en cohérence avec les programmes de transition écologique et énergétique en cours sur les îles visant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, que l'Association Les îles du Ponant (AIP) a sollicité l'Établissement de Service d'Aide par le Travail, l'ESAT Les Hardys Béhélec de Saint-Marcel (56) pour la fabrication de 56 poulaillers. L'association des PEP56, propriétaire de la Gabare traditionnelle « André Yvette » a été sollicitée pour la mise en place d'une liaison Fret ponctuelle avec les îles Morbihannaises qui s'est concrétisée le 22 novembre à Le Palais.



Des objectifs face aux enjeux propres à l'insularité :

Vivre sur une île induit des contraintes fortes dans la gestion des déchets. Les collectivités sont engagées depuis longtemps dans la mise en oeuvre de dispositifs de collecte, de tri et de conditionnement afin d'optimiser le transport maritime pour le rapatriement de ces déchets vers le continent. C'est donc en toute logique que l'Association Les îles du Ponant, pour le compte des municipalités des îles du Morbihan qui l'ont souhaité, a mis en place, avec le soutien financier de l'État dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », cette opération de diffusion de kits poules/poulaillers auprès des habitants des îles. Cette opération a pour but de valoriser la part de déchets fermentescibles dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et d'en réduire le volume.



Une fabrication locale et un soutien à l'économie sociale et solidaire :

L'AIP s'est tout naturellement orienté vers un prestataire local pour la fabrication des poulaillers. C'est donc l'atelier Bois/Métal de l'ESAT Les Hardys Béhélec qui a été sélectionné et dont la mission première est de valoriser le travail de femmes et hommes en situation d'handicap psychique. Les poulaillers sont spécialement conçus pour

les îles et sont fabriqués avec des matières premières issues de filières locales (bois breton et ossature galvanisée par une entreprise vannetaise). Ils sont pliables pour faciliter le transport et se montent en quelques minutes.

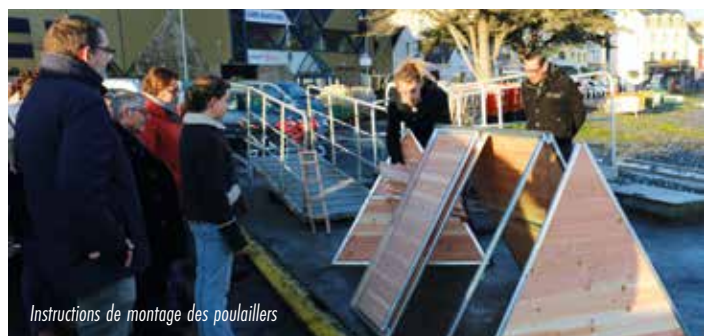
Une solution de transport propre, le vent comme source d'énergie : Pour un bilan carbone réduit de l'opération, 3 jours ont été nécessaires à la Gabare « André Yvette » pour transporter l'ensemble du matériel. Restauré en 2011 dans la plus pure tradition et spécialement affrété pour l'occasion, ce voilier servait autrefois à approvisionner les îles de Molène, Ouessant et Sein. Aujourd'hui fleuron du patrimoine maritime morbihannais, il navigue autour des îles morbihannaises et est un formidable support pédagogique pour les activités qu'offre son équipage (Accueil de jeunes en difficultés, classes découvertes, séjours de vacances,...) La boucle est bouclée :

Les travailleurs de l'Esat Les hardys Béhélec qui ont œuvré plusieurs mois à la fabrication des poulaillers ont participé pour l'occasion aux manœuvres de navigation et profité des connaissances de l'équipage pour vivre une expérience authentique et inoubliable. Une belle façon de valoriser leur travail.

Pour Belle-Île : un engouement certain

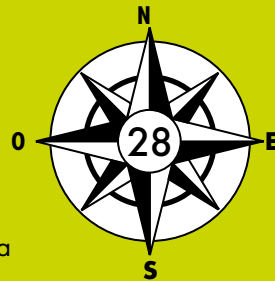
Effervescence inhabituelle sur la cale Bonnelle ce mercredi 22 novembre 2017 avec l'arrivée du voilier « André Yvette » qui amenait les 30 poulaillers (6 à 4 places et 24 à 2 places) commandés sur l'île et débarqués sur le quai. Angèle Mignon, animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CCBI a réceptionné la livraison et géré la répartition aux futurs propriétaires. «Pour elle, « nous avons noté un véritable engouement pour cette opération. D'ailleurs toutes les demandes n'ont pu être satisfaites ». Quant aux 72 poules, elle ont fait le voyage dans un conteneur à bord du Vindilis. Elles ont débarqué à 10 h 15 et ont été livrées dans leur carton aux propriétaires qui les attendaient depuis quelque temps déjà, avec des enfants visiblement impatients de faire leur connaissance. L'île compte désormais 72 résidentes en plus dans sa population.

Un œuf synonyme de voyage tranquille



Instructions de montage des poulaillers

RÉDUIRE SES DÉCHETS EN 2018 10 BONNES RÉOLUTIONS



Entretien avec Angèle MIGNON, animatrice du programme local de prévention des déchets et assimilés à la CCBI qui nous propose les 10 bonnes résolutions pour réduire ses déchets en 2018

1

FAIRE LE TRI

Bien trier, c'est l'étape avant de réduire ses déchets. Mais ce n'est pas toujours facile de se retrouver dans les consignes de tri qui varient selon les collectivités. Pour cela, le Guide du tri de la CCBI vous aide à ne pas faire d'erreur. Si un doute persiste, vous pouvez retrouver tous les emballages et objets à jeter sur : consignededetri.fr. Et pour vous organiser à la maison, le sac de pré-collecte, avec ses 9 compartiments, vous permet de stocker les emballages avant de les emmener à la poubelle jaune, aux bornes à papier et verre. Sac gratuit disponible aux bureaux de la CCBI, dans la limite d'un sac par foyer.



2

LIMITER ET RÉUTILISER LE PAPIER

Le papier est une ressource facilement valorisable. Seulement, ils finissent trop souvent à la poubelle. Ainsi deux tiers des papiers ne sont pas triés à Belle-Île. Tous les papiers se trient et se recyclent ! En plus, réutilisez le papier en brouillon et n'imprimez que quand c'est nécessaire. En collant un Stop Pub sur votre boîte aux lettres, on peut ainsi réduire ses déchets de 13 kg par an ! Des autocollants sont disponibles à l'accueil de la CCBI.



3

RÉDUIRE LES EMBALLAGES

Acheter en vrac, c'est possible à Belle-Île ! Allez faire les courses au marché et supermarché avec votre cabas et vos sacs en tissu. Choisissez des fruits et légumes locaux de saison et des produits bruts, en évitant les plats tout préparés et les produits suremballés. En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg

par personne et par an !



4

COMPOSTER ET VALORISER SES BIODÉCHETS

Un tiers de notre poubelle d'ordures ménagères est composé de déchets biodégradables que l'on peut composter. Vous pouvez ainsi valoriser vos déchets de cuisine, de jardin et de maison.



Pour entretenir votre jardin, vous pouvez broyer vos végétaux et pratiquer le paillage. La CCBI met à disposition gratuitement des composteurs et propose une formation d'une heure à la pratique du compostage. La CCBI prête également 3 broyeurs pour vos tailles et vos branches.



5

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année, ce sont entre 20 et 30 kg d'aliments jetés par an et par personne, dont 7kg encore emballés. Faites le point dans le frigo afin de faire une liste avant d'aller faire les courses, recuisez les restes et évitez d'avoir les yeux plus gros que le ventre !



BLANCHE NEIGE AURAIT DÙ CROQUER UNE POMME MOCHE
gopi@lagestimentaire.fr

JETER MOINS = MANGER MIEUX

6

SE SÉPARER DU JETABLE AU PROFIT DU RÉUTILISABLE

Assiettes, couverts et gobelets en plastique et en carton sont facilement remplaçables par du réutilisable et durable. Prévoyez un pique-nique zéro déchet, investissez dans une gourde et des couverts de pique-nique en inox. La CCBI met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables pour vos événements.



7

INVESTIR DANS LES TEXTILES SANITAIRES DURABLES

20% de nos poubelles sont constituées de textiles sanitaires. Pourtant, il existe une alternative durable à tout ce qu'on utilise pour notre hygiène. Ainsi, cotons-tiges, mouchoirs en papier, couches, serviettes hygiéniques, tampons peuvent céder leur place à des oriculis, mouchoirs en tissu, couches et serviettes hygiéniques lavables, coupe menstruelle que vous pouvez trouver à Belle-Île. La CCBI propose gratuitement des kits de couches lavables aux jeunes parents qui souhaitent les essayer ou les adopter.





8

FABRIQUER SES PRODUITS MÉNAGERS

Les produits ménagers classiques ne sont ni bons pour la santé ni pour l'environnement car ils contiennent des substances toxiques et des perturbateurs endocriniens. Il est pourtant très simple de fabriquer des produits ménagers avec quelques ingrédients naturels. La CCBI propose des ateliers de fabrication de produits ménagers : prochain atelier mercredi 28 février à 14h30 – sur inscription au 02.97.31.20.21 ou prevention.dechets@ccbi.fr



9

RÉPARER, LOUER, ÉCHANGER, DONNER

En général, nous possédons trop d'objets qui servent finalement peu et qui finissent à la poubelle. Certains objets peuvent être réparés ou avoir une seconde vie en étant réemployés pour d'autres usages. Parfois, investir à plusieurs peut être une solution tout comme louer, échanger ou prêter des outils et du matériel. Lorsque l'on veut se séparer d'un bien, on peut toujours le vendre à un autre usager ou le donner à une des associations de l'île.



10

DEVENIR UN ÉCO-CITOYEN

Réduire ses déchets, c'est entrer dans une démarche éco-citoyenne en prenant en compte les impacts directs ou indirects de son mode de vie sur la planète. Ainsi, en adoptant des éco-gestes (réduction des déchets, économies d'énergie et d'eau, modes de déplacements doux, achats locaux, etc), nous contribuons à préserver notre porte-monnaie et l'environnement. Plus d'informations sur le site internet de la CCBI. Rejoignez le groupe Facebook : Belle-Île : objectif zéro déchet. Abonnez-vous à la Newsletter ou service prévention déchets.

LA POULE, CETTE RECYCLEUSE...



Quelle soit brune, blanche ou rousse, à plumes lisses ou bouffantes, pondreuse ou ornementale, la poule est omnivore. Elle mange (presque) tout, et surtout ce que nous ne mangeons pas. Une alimentation à compléter par une simple poignée quotidienne de céréales.

A ce régime là, une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets. Deux poules, car il est déconseillé de n'adopter qu'une poule : très sociable, la poulette aime avoir de la compagnie.

QUELS DÉCHETS DONNER AUX POULES

Les poules pourront recycler vos déchets de

table, mais tout n'est pas bon à donner. Certains restes de cuisine seront impropres à l'alimentation de vos volailles.

Bien sûr les épluchures de fruits et légumes s'ils proviennent d'un potager bio. Mais aussi, les restes de salades, le pain mouillé que vous pouvez rajouter aux pâtées habituelles. De même que la charcuterie et les restes de viande cuite : n'oubliez pas que les poules mangent des vers et des insectes. Les croûtes de fromage, elles adorent. Et peuvent s'ajouter les coquilles d'œufs et d'huîtres broyées. Ou encore les restes de plats cuisinés, de riz, pâtes haricots, lentilles, pois.. Les vieilles pommes de terre que vous aurez cuites. Les restes de soupe et sauces que là aussi vous pouvez rajouter aux pâtées. Par contre, attention aux déchets de repas trop salés. (Ne pas en abuser cela serait néfaste pour vos protégées.)

LES DÉCHETS QU'IL NE FAUT PAS DONNER AUX POULES

Comme il est dit plus haut, il y a une grande variété de produits, mais impérativement ceux-ci ne devront pas être corrompus ou moisis. Parmi les quelques aliments déconseillés figurent les feuilles de poireaux, le céleri, la pomme de terre crue et les agrumes. Évitez les restes de crevettes et les arêtes de poissons, les pommes de terre vertes et les épluchures, les restes d'agrumes, les peaux de kiwis. **IMPORTANT.** Tout doit être fait pour éviter la présence des rats, aussi le soir ramassez les déchets non consommés. Alors faites la distribution le matin.

VÉGÉTAUX APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE VALORISATION EN AGRICULTURE

Depuis novembre 2016, les végétaux déposés en déchèterie, après avoir été broyés, sont livrés dans les champs de cinq agriculteurs volontaires. Ces agriculteurs procèdent au mélange avec leur fumier au cours de l'année afin de constituer des andains.

En septembre 2017, les premiers retournements d'andains ont été réalisés par COVED et son sous-traitant (SARL AMOUROUX Environnement). Trois retournements successifs seront réalisés, espacés de deux à trois semaines chacun. C'est lors de cette phase que la montée en température (à 60°C environ) doit permettre l'hygiénisation du compost et la destruction des graines d'adventices. Vient ensuite une phase de maturation d'environ cinq mois.

La collectivité procède ensuite au printemps à l'épandage du compost obtenu dans les champs des agriculteurs, les plans d'épandage des agriculteurs ayant été mis à jour préalablement pour cela. Sont encore recherchés un ou deux agriculteurs afin de permettre la prise en charge de la totalité des 1100 tonnes annuelles de déchets verts produits sur Belle-Ile-en-Mer.

LIMITER LA DISPERSION DES AUTRES DÉCHETS

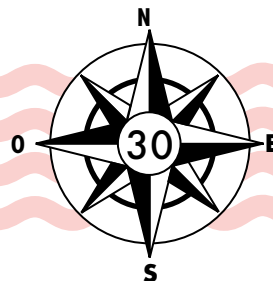
Il est demandé la plus grande vigilance aux usagers de la plate-forme de déchets verts de la déchèterie de Stang-Huète. En effet, tout sac plastique, pot



de fleurs, bâche, bidon, ... déposé avec les déchets verts par inattention se retrouvera inévitablement dans les champs.

Afin de limiter la dispersion des plastiques (et autres déchets) dans la nature et d'encourager les agriculteurs à rester engagés dans la démarche, il est important de prendre de nouvelles habitudes comme être plus attentif en amont lors du jardinage afin de retirer tout déchet indésirable des végétaux et utiliser des contenants réutilisables pour acheminer les déchets verts en déchèterie par exemple.

Ce traitement ayant un coût non négligeable (plus de 140 000 Euros HT par an soit 127 Euros la Tonne ou 25 Euros par habitant), il est bien sûr préférable de broyer et/ou composter ses déchets verts dans son jardin. La tonte de pelouse peut, elle, être utilisée comme paillage en pied de haie ou sur les massifs de fleurs. Deux broyeurs électriques et un thermique (après formation) sont mis gratuitement à disposition (réservation au Tél. 02 97 31 20 21).



SAINTE-BARBE 2017 LES SAPEURS-POMPIERS ONT FÊTÉ LEUR PATRONNE



La Sainte-Barbe a été célébrée le samedi 16 décembre, au centre de secours sis à Kersablen, en présence du capitaine Jean-Marc Zawis, représentant le SDIS du Morbihan, Sylvie Beaujean, représentante de l'UDSP du Morbihan et des élus.

Au préalable, un hommage avec dépôt de gerbe avait eu lieu au monument aux Morts de Palais en mémoire de leurs disparus. La cérémonie a débuté par une minute de silence, demandée par le lieutenant Fabrice Tonnell, « à la mémoire de l'ensemble des sapeurs-pompiers décédés en service commandé » ajoutant, « et d'avoir une pensée pour ces familles endeuillées à la suite du terrible accident survenue à Millas ». Puis le chef de centre dressait le bilan de l'année écoulée, « même si l'activité opérationnelle a sensiblement diminué, elle reste néanmoins soutenue avec des interventions marquantes, dont 2 chutes mortelles et des feux d'espaces naturels importants qui ont nécessité des renforts du continent la mise en action de la réserve communale de sécurité civile ». (voir tableau ci-contre).

Après un chapitre sur la formation, dont celle de chef de groupe que le lieutenant Michel Oliéric a débuté avec en perspective un stage de 4 semaines à Aix-en-provence, le lieute-

nant Tonnell s'est réjoui de la convention avec la CCBI pour l'entretien des espaces verts de la caserne. Côte matériels, il a évoqué entre autres la réception d'un Fourgon Tonne Pompe Secours Routiers et un nouveau Véhicule Léger Hors Chemin. Il a relancé la demande pour l'acquisition d'un véhicule dédié aux missions médicales et paramédicales. Côte personnels, il s'est félicité du recrutement de 5 femmes Nathalie Martins, Clémence Friant, Stéphanie Portugal, Johanna Boisseau, Coiralie Thomas et d'un homme, Thomas Reville. Ce qui porte l'effectif à 37 éléments, service de santé et de secours médical inclus. « Malgré cette augmentation, nous avons toujours des difficultés à combler la garde en journée ». En conclusion il a salué son prédécesseur le lieutenant Huchet et le nouveau président de l'amicale Simon Samzun.

Suivaient l'intervention du président de la CCBI Frédéric Le Gars qui a rendu hommage aux pompiers, « la sainte-Barbe est une tradition à laquelle j'attache une très grande importance » se félicitant que « derrière les piliers l'on voit pousser des jeunes sapeurs, femmes et hommes qui se forment à la dure discipline qui est la votre », concluant « la population a besoin de vous, a confiance en vous, soyons collectivement à la hauteur des attentes et des besoins de nos concitoyens ». Le capitaine Jean-Marc Zawis enchaînait pour le SFIS et Sylvie Beaujean pour l'UDSP du Morbihan.

Le mot de la fin revenait Simon Samzun, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Belle-Île qui après une pensée pour Yves Tonnell disparu en 2017, a adressé de multiples remerciements, « à tous ceux qui font que notre amicale fonctionne bien », émettant l'idée pour l'avenir d'une commémoration de la Sainte-Barbe « sur une commune différente chaque année en déposant une gerbe sur leur monument aux morts à la mémoire de nos défunts pompiers et honorer la population belliloise sur tout son territoire ».



MÉDAILLES ET PROMOTIONS.

Dans le cadre des promotions, les galons ont été remis : de sergent à Simon Samzun, à Alida Samzun et à Nicolas Huchet, de sergent à David Le Son et de 1^{re} classe à Amaury Burel. Ont été décorés :

- De la médaille du Ministère de l'intérieur : Or (30 ans de service) : Olivier Pouézévara et Argent (20 ans de service) à Jérôme Hays.
- Médaille de l'UDSP : Argent (20 ans) : Alida Samzun.



ACTIVITÉS		
Durant les 12 derniers mois, l'activité opérationnelle a été soutenue :		
Type	Nombre	Pourcentage
Incendies	43	5,80 %
Secours aux personnes	611	82,50%
Accidents de circulation	29	4 %
Opérations diverses	57	7,80 %
Pour un total de 740 interventions soit une diminution de 13 % d'activités par rapport à l'année 2016 (853 sorties de secours). La répartition des interventions sur le territoire de l'île donne les chiffres suivants		

Communes	Bangor	Le Palais	Locmaria	Sauzon
Nombre d'interventions	90	443	96	110
Pourcentage	12%	60%	13%	15%





CÉRÉMONIE DU SOUVENIR CENTENAIRE DE LA DISPARITION TRAGIQUE D'ARMAND DUBARRE ET JEAN-MARIE CORVIC

Il y a 100 ans Armand Dubarre et Jean Marie Corvic, sauveteurs en mer à bord du canot « Veauvert de Méan » périssaient en mer, lors d'un sauvetage d'un voilier en perdition devant le port. Pour célébrer ce centenaire, un hommage leur a été rendu.

Dimanche, la municipalité de Palais a organisé une cérémonie en hommage au sacrifice du patron Armand Dubarre et du sous-patron Jean-Marie Corvic, du canot de sauvetage « Veauvert de Méan », décédés en service le 17 décembre 1917, à proximité de l'entrée du port de Palais. Le drame s'était joué en dessous de la stèle érigée, il y a peu, en mémoire des Périssés en mer.

Frédéric Le Gars, a souhaité rendre un hommage aux deux hommes et, à travers eux, « à tous les sauveteurs en mer, tous bénévoles, éléments essentiels de la sauvegarde de notre sécurité, au même titre que les sapeurs pompiers et les gendarmes ». « Il n'y a pas de sortie anodine pour ceux qui se sont engagés au service des autres et méritent la reconnaissance de la population ». Puis, avec François Portugal, président de la station SNSM de Belle-Île les comptes rendus des faits de l'époque ont été lus avant le dépôt de gerbes sous la stèle du monument dédié aux périssés en mer.

TRANSCRIPTION DES RAPPORTS du Comité de sauvetage

Le Palais le 17 décembre 1917,
J'ai l'honneur et le triste devoir de vous confirmer mon télégramme de ce matin. Le patron Dubarre et le sous-patron Corvic du canot « Veauvert de Méan » ont perdu la vie au cours d'une sortie de secours effectuée ce matin à 8 h 1/2 environ. Le canot est rentré vers 10 heures avec le reste de l'équipage indemne, mais sans avoir pu accomplir sa mission.

Le corps de Dubarre est arrivé en grève de Ramonette vers les 10 heures, celui de Corvic, une demi-heure après. Des secours pressés leur ont été prodigués immédiatement sous la direction du médecin major Raynaud : tractions rythmées de la langue, frictions énergiques, flexions vigoureuses des bras... Tout a été inutile. À 11 h 1/2, sur l'avis de major, je télégraphiais à la Société la triste nouvelle.

Voici les circonstances de l'accident, telles que j'ai pu le constater moi-même de visu et telles que me l'ont raconté les canotiers de l'équipe. Ce matin par un fort coup de vent de N-E, le dundee voilier armé patrouilleur « Jeanne d'Arc », mouillait avec des avaries de voiles à 300-500 mètres de la jetée et, son pavillon en berne, réclamait du secours ; chassant sur son ancre, drossé par la mer très forte, il risquait de se démolir sur la jetée. Le canot de sauvetage monté mi-partie par les canotiers réglementaires, mi-partie par des volontaires, sortait (8 h 12) pour lui porter secours. La mer déferlait sur les jetées en lames énormes ; la passe est très étroite, le vent était complètement debout ; le canot avait hissé sa misaine et son taillevent et faillit chavirer en sortant des jetées. Il avait, je le répète, vent debout ; il fit un premier bord assez long sans accident, mais avec la mer furieuse en travers il ne put que passer sous le vent du dundee. Risquant lui-même de tomber sur la jetée, il dut virer de bord avec l'aide des rames et recommencer un second bord. ; le vent fraîchissait, le slames en travers grossissaient de plus en plus, bref une lame emplit les voiles et le canot capota (je l'avais sous les yeux juste à ce moment)... Il se relevait presque aussitôt, après, affirmèrent les hommes, avoir fait un tour complet sur lui-même. Aidés les uns par les autres les hommes qui avaient tous leurs ceintures de



liège purent embarquer ; seuls le patron Dubarre et le sous-patron Corvic manquaient, il nageaient à 200 mètres environ l'un à tribord, l'autre à bord. En même temps que le canot chavirait, l'ancre toute préparée tombait au fond et le canot se trouvait ainsi mouillé automatiquement. Cela permis à l'équipage de se reconnaître... Quelques minutes... On coupa le câble de l'ancre, le temps manquant pour la lever. Le canotier Sablé prit la barre. Il s'agissait de porter secours aux deux camarades en danger. Malheureusement l'un flottait sous le vent, l'autre au vent assez loin et le canot dérivait sur les brisants à toucher. Essayer de sauver l'un ou l'autre entraînait presque à coup sûr la perte des survivants et du canot sans aucune chance de succès. Aussi les survivants furent-ils contraints à renoncer au sauvetage et purent rentrer avec le canot dans le port. Le receveur des douanes, secrétaire du Comité de sauvetage SALAUN

Voulez-vous me permettre de compléter mon rapport ci-joint par des nouveaux renseignements ?

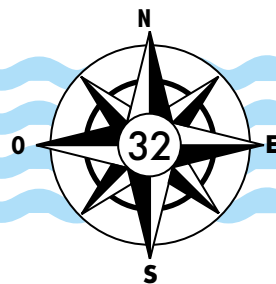
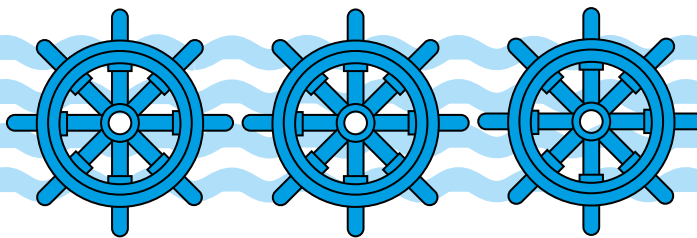
Aussitôt le canot rentré, le vapeur postal se portait au secours du dundee en perdition. Après une heure d'efforts infructueux, une remorque s'étant cassé, le vapeur dut rentrer sans avoir pu apporter d'aide utile.

Vers 11 h 1/2, le dundee hissa un foc, essaya en vain de franchir la passe d'entrée et vint

s'échouer, hors des jetées, sur le sable à marée basse. La situation était critique car le flot commençait, et, une heure après, la côte devait se hérissier de brisants, et on n'ose penser ce que seraient devenus les 12 hommes du dundee si aucun secours ne leur était porté. Pendant que le malheureux dundee se débattait, le canon porte-amarre amené par le brigadier des douanes ; on put le hisser, roues démontées, sur la plateforme du phare de la jetée ouest. Un premier coup manqua ; un second coup réussit et permit l'établissement d'un va-et-vient au moyen duquel 9 hommes purent être ramenés à terre sains et saufs. Le navire était à plus de 100 mètres des jetées ; trois hommes avaient pu se sauver à grand peine au moyen d'un mauvais youyou rempli d'eau et chaviré. Vous voudrez bien, monsieur le Président, me permettre de profiter de ma situation de secrétaire-trésorier de la Société pour rendre hommage au dévouement de mes camarades du service actif.

Le fait, avec ses circonstances, vous sera sans doute conté, rapporté par les soins de notre direction de Brest.

J'ai assisté à toutes les péripéties de ce dramatique sauvetage sous la pénible impression de la mort tragique de nos pauvres canotiers et la navrante douleur de leurs malheureuses familles. J'ai cru devoir féliciter, au nom de la Société, nos braves douaniers en la personne



L'équipe du Petit Journal a décidé de parler de l'histoire du patrimoine palantin chaque trimestre, dans les colonnes de notre magazine. Nous avons confiée la mission à la Société historique de Belle-Île-en-Mer en la personne de Patrick Jonveaux qui a aimablement accepté à travers une rubrique intitulée : «Palais, jadis et naguère».. L'équipe de la rédaction se félicite de ce partenariat et remercie les membres de la Société historique de cette collaboration qui ne peut être que fructueuse et enrichissante pour nos lecteurs. Voici donc le premier article en la matière.

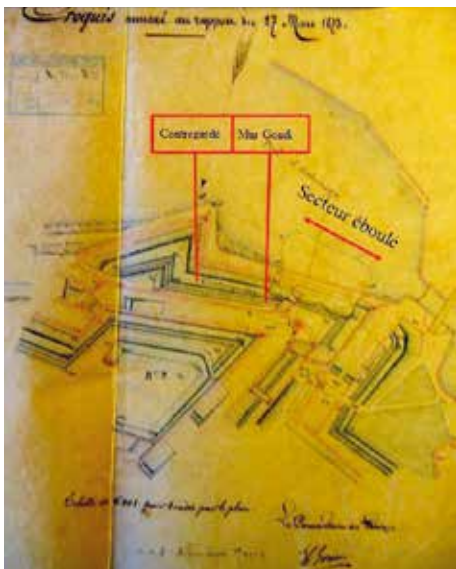
LA NUIT OÙ LA FACE DE LA CITADELLE CHANGEA



N°1. Plan relief Citadelle

La force de l'habitude nous rend indifférent aux paysages connus. Ainsi pour décrire la citadelle nous vient à l'esprit sa forme en étoile comme le montre le plan-relief (Photographie n°1). En réalité il manque une partie du plan traditionnel, « l'escarpe de la face gauche de la contregarde 7 de l'enveloppe. » Une grande brèche dans la muraille s'élève au-dessus de la grille de carénage. Comment l'expliquer?

Le 25 mars 1873, vers 0 h 15, 7 000 m³ de



N°2. Croquis du secteur éboulé. Service Historique de la Défense

maçonnerie tombent dans le port. Deux blocs de trois mètres d'épaisseur, l'un long de 9,2 m sur 5,15 m de large, l'autre de 18,2 m de long sur 11 m de large, descendent « au fond du port sans se diviser, glissant sur les terres et se couchant sur le talus le pied en avant. » L'existence derrière l'escarpe « d'un mur appartenant à l'ancienne enceinte de la citadelle », celle des Gondi, permit la spectaculaire glissade (photographie n°2). Le Commandant du Génie de Belle-Île, le Chef de bataillon Borius, fait part à son supérieur à Brest que l'état de la brèche ne permet pas de la parcourir pour « en prendre le fil exact » aussi fait-il « faire immédiatement deux photographies » (Photographies n°s 3 et 4).

Une brèche de 47 m de long sur 18,25 m



N°3. Prise à droite de la brèche sous un angle de 33° 1/2 avec la direction de l'escarpe 27 mars 1873. SHD

de hauteur éventre l'escarpe.

La construction du mur remonte à l'époque du surintendant Fouquet de 1658 à 1661. Battu par l'artillerie britannique lors du siège en 1761, mais sans aucune brèche exploitable pour un assaut, le mur est réparé en 1773. Des lézardes constatées en 1869 sont « rejointoyées avec soin. »

L'après-midi du dimanche 24 mars on signale au commandant du Génie la chute de quelques pierres. Après la visite du site, celui-ci constate que l'assise de rochers supportant le mur s'écrase et glisse en avant. Il fait retirer les embarcations au mouillage et interdire la circulation sur le chemin de halage en y plaçant une sentinelle.

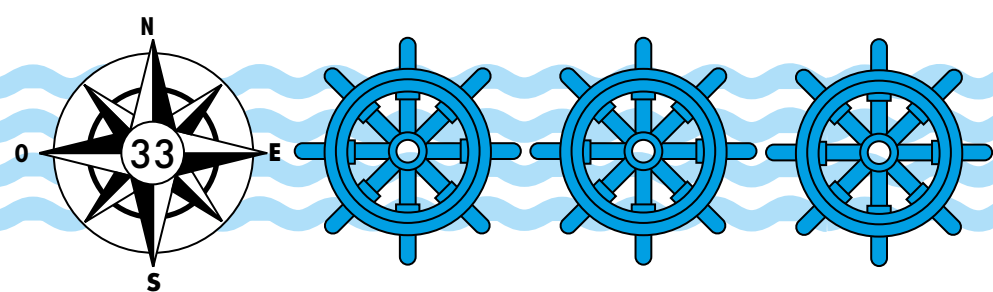
Plusieurs causes expliquent l'éboulement. La Municipalité désire agrandir le port



N°4. Prise à gauche de la brèche sous un angle de 32° avec la direction de l'escarpe 27 mars 1873. SHD

d'échouage et les militaires rendre plus difficile l'assaut à la face gauche de la contregarde 7. La Commission mixte des travaux publics réunissant les Ponts et Chaussées et le Génie décide dans ses avis de 1841 et de 1848 des travaux à effectuer. Le quai Gayec (Photographie n°5) taillé dans la roche et pavé en 1784 qui « contribuait pour beaucoup à la solidité des fondations » est en partie dérocté et avec lui disparaissent des points d'appui. La création du chemin de halage affaiblit également les fondations. A quoi s'ajoute une cause naturelle : l'escarpe repose sur un schiste micacé au pendage incliné vers le Sud-Ouest coupé de nombreuses fissures dans lesquelles le schiste décomposé se trouve à l'état d'argile. Les pluies d'hiver et l'eau de mer ont détremé ces veines argileuses.

A gauche de la brèche l'escarpe est fortement ébranlée sur une longueur de 10 m. Le Commandant en ordonne la démolition immédiate « car la chute aurait comme conséquence d'emprisonner pour longtemps dans le bassin à flot les navires qui



N °5. Le quai Gayec. Fond de carte IGN

s'y trouvent. »

Après les mesures d'urgence pour enlever les décombres, on envisage de « remettre les choses en l'état antérieur. Mais il faudrait aller chercher les fondations du nouveau mur jusqu'au niveau du fond du port soit une hauteur totale de 23 m. Les travaux consisteraient à refaire un massif de 88 m3 par mètre courant sur une longueur de 60 m soit un total de 5 280 m3 soit 70 000 F. » A cette dépense, s'ajoutent le prix du déblai de la démolition des anciennes maçonneries et celui du transport des déblais à 300 m pour construire l'ouvrage situé en avant de la porte d'entrée de la citadelle, soit 20 000 F supplémentaires.

Le commandant ne pense pas que l'on doive entreprendre un travail aussi coûteux et selon lui inutile. La construction de l'enceinte fortifiée et de Beausoleil entre 1860 et 1870 « permet de négliger presque complètement les ressources [défensives] que l'on pouvait tirer autrefois des ouvrages de la citadelle pour la défense de Palais. On peut se borner à maintenir les choses en l'état où l'accident les aura mises. » Enlever les déblais et assurer un talus convenable aux terres restantes avec un mur de soutènement ne revient plus qu'à 14 000 F. « L'accident qui vient d'arriver devant être attribué au creusement du port à l'emplacement du quai Gayec, le Commandant du Génie pense qu'il est de toute justice que la reconstruction du chemin de halage soit dans tous les cas mis au compte du service des Ponts et Chaussées » mais que les travaux sur la citadelle soient payés par le Génie puisque « c'est en partie sur sa demande que l'organisation du quai Gayec a été adoptée. »

Si les travaux sont effectués à minima pour les raisons stratégiques évoquées, le versement au nouvel Empire allemand de cinq milliards de francs d'indemnité imposée par le traité de Francfort du 10 mai 1871 après la défaite pèse également sur les finances publiques. Référence : Service Historique de la Défense, 1 VH 297

Patrick Jonveaux



Sortie du canot de sauvetage «Veauvert de Méan»

de leur brigadier, M. Le Brec, qui a assumé entièrement l'initiative de la manœuvre et l'a parfaitement dirigée et réussie. SALAUN

Le Palais, 21 décembre 1917

J'ai l'honneur de vous rendre compte des obsèques du patron Dubarre et du sous-patron Corvic qui se sont déroulées avant hier mercredi, 15 heures.

J'avais pu m'entendre avec MM. Le Commandant d'Armes, le Curé, le Directeur de la Colonie et l'Enseigne Commandant les vedettes. Ils se sont mis très obligeamment à ma disposition pour donner à la cérémonie toute la solennité désirable. Il s'agissait en effet de rendre hommage à la mémoire des deux victimes du devoir morts en service.

On peut dire que toute la population assistait à la cérémonie. Convoqués par mes soins, toutes les autorités civiles et militaires, fonctionnaires (tous sans exception), Société des Vétérans et de secours mutuels dont Corvic faisait partie, avec drapeaux, insignes, palmes, se sont fait un devoir de rendre un dernier hommage à nos braves. Les deux corps réunis à l'abri du marin ont été déposés en flèche sur une fourragère militaire parfaitement ornée de drapeaux. Sur chaque cercueil étaient déposés quatre couronnes offertes : 1° par les familles ; 2° la Société centrale ; 3° les canotiers ; 4° la population belliloise. Les canotiers ont tenu à assurer eux-mêmes la garde d'honneur autour du corps et à porter les cordons.

Des piquets en armes de soldats et de marins de l'État, les clairons et tambours (voilés) de la colonie pénitentiaire de Belle-Isle-en Mer rendaient les honneurs militaires. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, suivant l'expression même du curé, l'Église a donné tout ce qu'elle pouvait donner : présence de tout le clergé, grandes orgues, chants liturgiques, honneurs militaires, clairons, tambours ont solennisé la cérémonie de façon saisissante. L'église pourtant vaste, était trop petite pour contenir l'assistance.

Au cimetière j'ai cru devoir prendre la parole au nom de la Société centrale de Sauvetage des Naufragés. Après avoir rappelé les sauvetages et les distinctions de Dubarre et Corvic, j'ai de mon mieux fait ressortir l'héroïsme simple de toute une existence consacrée au sauvetage de leurs semblables, etc.

Le Commandant d'armes, capitaine Guimbal, prit la parole après moi, parlant dans le même sens. Le Secrétaire du Comité de Sauvetage Le conseil d'administration de la Société, dans sa réunion du 16 janvier, a adressé aux braves Dubarre et Corvic, morts au champ d'honneur du sauvetage, l'hommage et son admiration et a voté à leurs veuves des pensions annuelles de 500 francs et des secours immédiats de la même somme. Il a décidé en outre qu'un petit monument rappelant leur sacrifice serait élevé sur leurs tombes.

NB. Après la sortie du canot de sauvetage, «l'Union 3'» sort pour tenter de porter secours au dundee « Jeanne d'Arc », sans succès. Finalement le voilier réussit à s'échouer sur le sable à marée basse, à une centaine de mètres des jetées. Après avoir installé le canon lance-amarre sur la plateforme du phare, le montage d'un va-et-vient est réalisé et l'équipage peut être secouru.

(Remerciements à la Société Historique)

Les marins de l'équipage le 17 décembre

DUBARRE Armand Joseph

(1870-1917) n° 601 patron

CORVIC Jean Marie

(1865-1917) n° 219 sous-patron

CLEMENT Aimé Pierre Marie

(1870-1936) N° 616, marin, de Palais

LE LEUCH François Marie

(1863-1925) n° 66, pêcheur, de Palais

LOFFICIAL Emile

(1869-1933) inscrit n° 1682 à Auray,

pêcheur à Palais

TORILLEC Hervé Joseph Marie

(1874-1942) n° 440, pêcheur, de Palais

DOURILIN Jean Louis

(1884-1965) n° 294 blessé de guerre

réformé, pêcheur, de Palais

HOUCHOUA Jules Augustin

(1858-1922) n° 75 pêcheur, de Palais

LE BLAYE Joseph Pierre Gérard Désiré

(1866-1922) n° 238, pêcheur, de Palais

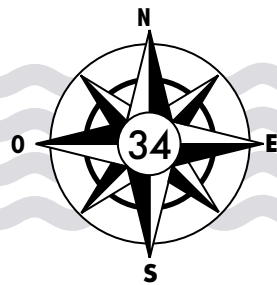
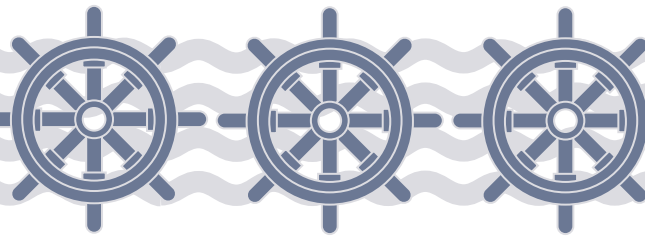
LE BOURHIS François Marie

(1873-1951) n° 226, pêcheur, de Palais

TARTEISE Philippe Pierre Marie

(1879-1925) n° 3377, pêcheur, de Le

Palais



SÉCURISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE CHANTIER D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES



Énedis lance un grand chantier d'enfouissement du réseau moyenne tension 20 000 Volt dans le Nord-Ouest de Belle-Île-en-Mer afin de sécuriser l'alimentation électrique pour mieux faire face aux aléas climatiques. A travers ce chantier et la suppression des lignes aériennes et des poteaux, le gestionnaire de la distribution électrique contribue aussi à alléger esthétiquement le paysage de l'île.

DES RÉSEAUX ROBUSTES

Belle-Île-en-Mer est alimentée en électricité par trois câbles sous marins. L'un d'eux a été remplacé au printemps 2015 : un câble transportant 20 000 volts et la fibre optique, d'un seul tenant, de 15 km, d'un poids total de 450 tonnes (29 kg le ml). Énedis a succédé à ERDF en mai 2016, dans un souci de lisibilité. EDF étant le fournisseur d'électricité et Enedis le distributeur. L'entreprise crée un nouveau réseau élec-

trique souterrain et supprime le réseau aérien situé en zone ventée qui présente des risques de fragilisation. . Durant les travaux, une attention toute particulière sera portée à réduire la gêne occasionnée aux riverains, notamment le long de la voirie. « Enedis lance un grand chantier d'enfouissement du réseau moyenne tension 20 000 volts dans le nord-ouest de l'île afin de sécuriser l'alimentation électrique », a déclaré Jean-François Lalys, interlocuteur privilégié des collectivités Enedis à la direction territoriale du Morbihan, lors de la réunion de chantier du 13 décembre 2017 à l'agence d'exploitation à Le Palais. Il était entouré d'élus locaux et de représentants de l'entreprise Armor Réseaux Canalisations, ARC, attributaire du marché relatif à l'enfouissement. « Un marché de 1,2 million d'euros d'investissement dont le montant sera entièrement pris en charge par Enedis. 1 800 clients du nord-ouest de l'île, les plus exposés aux aléas climatiques, et notamment aux vents violents, dangereux pour les réseaux aériens, sont concernés et verront ainsi leur alimentation électrique sécurisée. »

UN CHANTIER D'UNE ANNÉE



Il démarre en janvier 2018, pour une durée 6 mois, à l'issue de laquelle 14 km de lignes aériennes auront été supprimées et remplacées par 17 km de lignes souterraines ; au cours du second semestre 2018, 175 supports en béton seront supprimés ; tandis que 13 postes de transformation électrique seront déplacés. Enedis, maître d'ouvrage du chantier, confie la réalisation des travaux à l'entreprise prestataire Armor Réseau Canalisations. « ARC aura recours à des sous-traitants locaux pour l'aider à mener à bien le plus gros chantier de ce type réalisé dans le Morbihan (ARC) ». S'agissant de la basse tension, Morbihan Energie devrait procéder à l'amélioration de la sécurité de son réseau, soit par enfouissement, soit par le remplacement des fils nus par des fils torsadés. La mise en service du futur réseau souterrain est prévue pour l'été prochain et la suppression des lignes aériennes sera effectuée au 2^e semestre 2018.

QUARTIER DE LA GRANDE PRAIRIE NUMÉROTATION ET NOM DE RUES



Dans un souci de commodités de passage, mais surtout pour des raisons de sécurité, mais aussi techniques (Poste, EDF, Télécom...) le Conseil municipal a décidé en début d'automne de dénommer les rues de la Grande prairie et du lotissement attenant de Braz Foeneg. La numérotation doit aussi être revue, certains même numéro étant attribué jusqu'à trois fois. S'il appartient à la municipalité de choisir les noms, « Nous avons souhaité que ce soit les habitants concernés qui trouvent les noms » souligne Tibault Grollemond, 1^{er} adjoint qui s'occupe du dossier avec Jacky Lemaire et Jérôme Hays. Pour ce faire deux réunions ont eu lieu. La

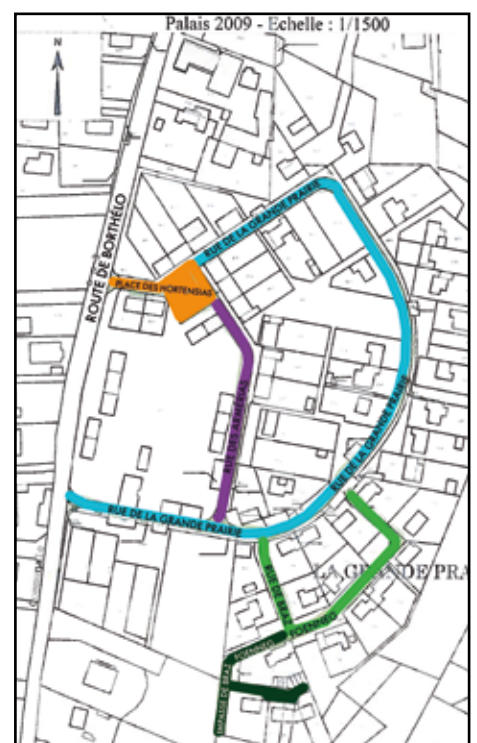
première pour expliquer la démarche et choisir le thème a eu lieu en octobre salle Omnibus. La seconde s'est déroulée sur place pour entériner les noms et choisir la couleur des plaques et des numéros.

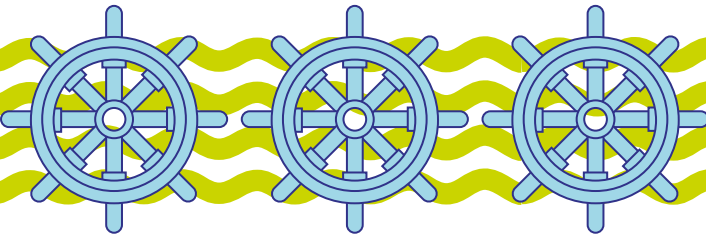
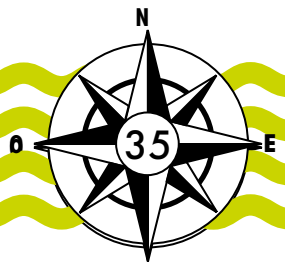
Ainsi le bleu a été choisi pour les plaques et les numéros qui seront fournis par la Mairie et 5 noms sont désormais attribués aux différentes rues. La grande boucle est dénommée : rue de la Grande-Prairie, la place et l'entrée du lotissement prennent le nom de place des Hortensias et la rue de traverse s'appelle désormais rue des Armérias du nom des petites fleurs roses qui poussent sur la côte. Concernant Braz Foeneg, la rue et l'impasse prennent le nom du lotissement : Braz Foeneg.

« Nous avons reçu un très bon accueil et tout s'est bien déroulé. Plusieurs propositions ont été faites, des noms d'oiseaux, de poissons, de personnalités notamment bretonnes et c'est finalement les fleurs et le site qui ont inspiré la majorité des participants » poursuit l' élu.

La rencontre a également permis de faire le tour du quartier et faire remonter les besoins. La commission finances-travaux travaille désormais sur le sujet. Mais déjà le thème principal concernant la vitesse devrait faire l'objet d'aménagement pro-

chainement. Dans le même esprit deux quartiers de Palais devraient ainsi faire l'objet de dénominations pour ses rues : Bordilla et les Glacis.





DÉCEMBRE 1999 L'ÉRIKA A SOMBRÉ...



LA MARÉE NOIRE EST ARRIVÉE...

UNE GRANDE RÉTROSPECTIVE EN PROJET

Entretien avec Tibault Grollemund, premier adjoint au maire pour qui, organiser une grande rétrospective sur la marée noire, est une idée qui lui trotte dans la tête depuis plusieurs mois.



L'an prochain, cela fera 20 ans que l'Erika sombra au large de nos côtes. Puis l'attente angoissée en observant la dérive des plaques de pétrole qui, au gré des vents et des courants, finira par atteindre les côtes de Belle-Île dans la nuit de Noël. Un réveillon que personne n'oubliera et une catastrophe écologique sans précédent.

Pourquoi créer un tel évènement ?

Organiser une grande exposition sur la marée noire, cette idée me trotte dans la tête depuis des mois. J'étais adolescent à l'époque et cette catastrophe m'a marqué pour toujours. Mon paradis n'était plus et la question de savoir si un jour on le retrouverait m'a longtemps hanté, comme bien des Bellilois, j'imagine. Et puis il y a aussi ces grands moments de solidarité entre Bellilois mais aussi avec les gens d'ailleurs dont certains n'ont finalement jamais quitté l'île. Cette marée noire fait partie de notre histoire. Il ne faut pas oublier et je pense que les générations nouvelles et les nouveaux habitants doivent connaître cette catastrophe.

Comment pourrait se dérouler cette

manifestation ?

Nous avons près de 2 ans devant nous. Mais il est souhaitable de s'y prendre bien en amont pour impliquer le maximum de personnes et collecter, informations et souvenirs (photographies, documents, articles de journaux, etc.). J'ai échangé avec les responsables des deux collèges qui ont accueilli très favorablement cette démarche. Les jeunes qui n'ont pas connu cette marée noire vont travailler et participer à cette exposition à travers différentes matières (écriture, arts plastique, science). Chaque personne se sentant concernée pourra apporter sa pierre à l'édifice. Un carnet de souvenir sera mis en place, il pourra contenir des poèmes, des chansons, des anec-

dotes ou des histoires plus profondes et bien évidemment des photos. Une grande banque de photographies est actuellement en mairie. Les documents vont être scannés pour être conservés et les meilleurs seront exposés. Si des Bellilois souhaitent nous apporter des clichés de ce triste souvenir en vue d'intégrer le projet, ils sont les bienvenus. Et puis, nous avons conservé la totalité des articles de presse de l'époque, ils serviront de fil rouge à cette exposition.

Quand aura-t-elle lieu ?

L'idée est lancée et, au vu de l'accueil très favorable, nous pouvons aller de l'avant. Vraisemblablement l'on peut imaginer que l'exposition se déroulera pendant le dernier trimestre 2019, à l'occasion des 20 ans de la catastrophe.

COLLÈGE MICHEL LOTTE

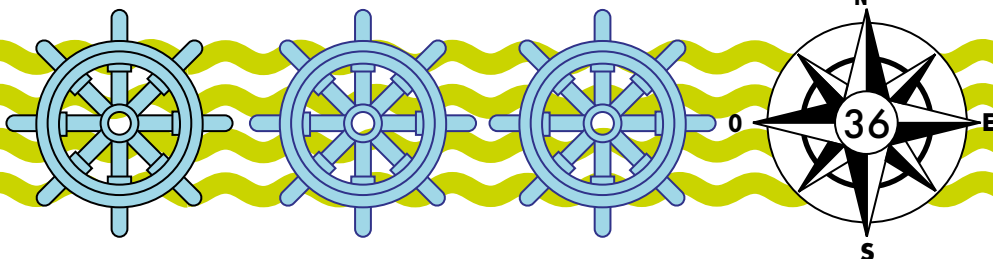
LES SIXIÈMES ET L'ART CONTEMPORAIN

Le vendredi 22 décembre 2017, les élèves de 6^e du Collège Michel Lotte sont allés visiter la Galerie d'Art Contemporain de Valérie Gautier située à Palais. La galeriste a tout d'abord présenté son lieu et le travail de Cat Loray, l'artiste exposée.



Devant ces images à la frontière de l'abstraction, les élèves ont laissé libre cours à leur imagination et évoqué les images et sensations que les œuvres leur évoquaient. Ensuite, ils se sont installés parmi les tableaux et les dessins pour dessiner à leur tour avec pastels, fusains, craie noire... Les élèves ravis de découvrir le lieu ont été invités au vernissage de la prochaine exposition.





FESTIVAL LYRIQUE EN MER

NOUVELLE SAISON SUR FOND DE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE



Marie-Françoise Morvan

Lyrrique en Mer prépare la nouvelle saison avec en toile de fond le vingtième anniversaire

Marie-Françoise Morvan fêtera cette année sa première année à la tête du festival « Lyrique en Mer ». A l'aube des 20 bougies d'existence du festival nous avons posé trois questions à la Présidente. Entretien.

Comment s'est déroulée la saison 2017 ?

Les nouveautés de cette année 2017 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Philip Walsh qui a été directeur musical du Festival pendant 15 ans est devenu directeur artistique en 2017.

Le Festival s'ancre toujours plus à Belle-Ile où les jeunes artistes ont donné pour la première fois un concert à l'EPHAD « La Vigne » le 17 août dernier et participé à la procession du 15 août. Évènement marquant cette année 2017 grâce à la générosité de très nombreux donateurs dont la mairie de Palais la salle Arletty dispose désormais d'un piano de concert acheté cet automne par le Festival.

Vous avez repris cette année la tête du festival ; quels ont été les changements ?

La qualité artistique de la saison 2017 a été unanimement saluée. Les quatre concerts de musique sacrée (Requiem de Mozart et Gloria de Vivaldi) dans les églises de Belle-Ile ont affiché complet ce qui est une première. Spectateurs conquis et très bonne critique pour l'opéra de Donizetti « L'Elixir d'amour » ; « Petit orchestre éblouissant » dirigé par Philip Walsh et chanteurs dont l'engagement vocal ludique et dramatique ont réjoui le public. Une très bonne saison artistique dans une ambiance chaleureuse et une organisation efficace grâce à tous les bénévoles!

Évidemment dans le viseur, les 20 ans du festival, que concotez vous ?

Le Festival Lyrique fête ses 20 ans en 2018 et reprend à cette occasion la marque « Lyrique en Mer » choisie par son fondateur Richard Cowan en 2002. Le public sera invité à redécouvrir « Tosca » le chef d'oeuvre de Puccini, la grandiose « Messe Nelson » de Haydn et une messe solennelle de Mozart. Il y aura le premier concert avec le nouveau piano salle Arletty fin juillet et un évènement exceptionnel spécial 20^e anniversaire « Venez chanter! ». En effet le 13 août prochain 200 choristes du continent seront invités à se joindre aux choristes, solistes et musiciens du festival pour chanter le Requiem de Mozart.

Le gala d'anniversaire aura lieu à la citadelle où est né le festival en 1998 mais nous dévoileront d'autres surprises d'ici l'été!



COMMISSION CULTURE PROJETS 2018

La commission culture et animation de la commune qui a réuni 14 des 22 élus à la fin de l'automne, s'est retrouvée pour plancher sur différents sujets concernant la culture palantine. Le projet de nouvelle médiathèque est l'un des emblèmes forts de l'investissement culturel, nous sommes heureux d'accueillir Fatima Kermarec, notre nouvelle responsable qui accompagnera avec les élus ce beau projet. (voir article Page 34).

PALAIS PIÉTONS

Concernant les Palais piétons, les normes de sécurité imposées et les dispositifs anti-intrusion particulièrement lourds en personnel et en finances ont contraint la commune à réduire le nombre de soirées piétonnes. La commission s'est tout de même prononcée pour 6 dates : le samedi 14 juillet (fête nationale) – le mercredi 18 juillet – le mercredi 25 juillet – le samedi 4 août (soirée mousse) – le mercredi 8 août et le mercredi 15 août (fête de la mer). La programmation sera élaborée dans l'hiver, une programmation plus variée avec des nouveautés.

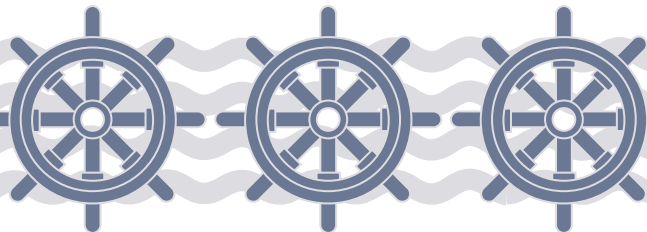
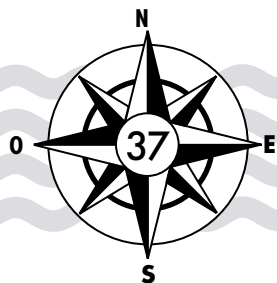
Fêtes de fin d'année

Cette année la commission avait opté pour du changement concernant les décorations de la ville. Si certains luminaires sont toujours présents, la mairie a opté pour ne pas racheter cette année. En effet, la durée de vie de ces guirlandes et autres traverses de rue est courte et la production de déchets liés à ces dernières est conséquente. La ville, comme l'an passé a installé des petits sapins agrémentés de nœuds rouges. Ces sapins proviennent d'une entreprise finistérienne réputée pour sa production et sa gestion « durable ». Nos sapins sont ensuite broyés et servent de paillage aux massifs de la commune. La nouveauté cette année provient donc des luminaires « projetés », installés sur le réseau électrique ces projecteurs à leds ont permis d'orner de nombreux quartiers de la cité, qui également a revêtu un habit rouge grâce aux « Gélats » installés sur les lampadaires. La commission avait également organisé une rencontre avec le Père Noël autour de vin et chocolat chaud le 24 décembre place de Font-Romeu. Halloween et patinoire.

La commission a souhaité développer davantage d'animations pendant les « petites vacances ». Au menu : une grande fête de la citrouille pour Halloween et l'idée d'installer une patinoire pour Noël prochain suit ses cours.

Parcours historique dans la ville.

Le groupe de travail qui planche sur le par-



ET ANIMATIONS DÉVOILÉS

cours historique de la ville « au fil des rues... au fil de l'histoire » va entrer dans sa phase active. Entre février et juin, les membres détermineront les lieux, rédigeront les textes et choisiront les visuels. Ce groupe est ouvert aux personnes extérieures, si vous souhaitez y participer contactez Tibault Grollemund en mairie. « C'est un très beau projet qui va mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la commune » indique le Premier adjoint.

Rue de la Manutention.

A l'entrée de la rue de la Manutention, le pignon de la petite maison à cheval sur la rue Chasles de la Touche et de la Manutention est régulièrement tagué. La commune souhaite créer à cet endroit une fresque. Mathilde Abraham artiste Belliloise qui a déjà réalisé ce type d'ouvrages a été contactée et à présenter plusieurs projets. Il s'agira aussi de mieux indiquer les artisans d'art qui se trouvent rue de la manutention.

D'autres sujets seront bientôt au menu comme la scénographie de la Belle Fontaine, il s'agit là de créer un petit espace muséographique dans le corps de garde ou encore la réfection des mosaïques de l'église.



ÉTAT CIVIL

LISTE DES NAISSANCES

Date	Prénoms et Noms	Fils / Fille de, et de :
07 octobre 2017	Joshua COURT	Benjamin COURT et Séphora DUTERTRE
13 octobre 2017	Victoire MOISAN	Kevin MOISAN et Marie-Louise BITTEROLF
22 octobre 2017	Inaya LE BRETON	Julien LE BRETON et Marina POUVREAU
23 novembre 2017	Jeanne MARAIS	Rudy MARAIS et Gwendoline HUCHET

ANNONCE

1er octobre 2017 à Vannes	Louenn BERTHENAND	Yohan BERTHENAND et Audrey FOUILLEN demeurant à SAINT-NOLF
------------------------------	-------------------	---

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Date	Prénoms & Noms des époux	Prénoms & Noms des conjoints
28 octobre 2017	Williams PAUL	Nadège JOVANOVIC

LISTE DES DÉCÈS

Date	Prénoms et noms	Prénoms & Noms des époux	Lieu
08 octobre 2017	Serge LE MASSON	ép. de Véronique ROHAN	Le Palais
15 octobre 2017	Christiane LECOMTE	ép. Michel VANDENBULCKE	Le Palais
27 octobre 2017	Anna LHERMITE	Vve, Vincent THOMAS	Le Palais
28 octobre 2017	Jeanne PORTUGAL	ép. Alfred PIAN	Le Palais
28 octobre 2017	Anne LE DU	vve, Eugène NER	Le Palais
11 novembre 2017	Guy LE GUEN		Le Palais
14 novembre 2017	Monique GRAVOT	vvve, Jean STÉPHAN	Le Palais
28 novembre 2017	Bernadette ROGER	vve, Paul FÉLIERS	Le Palais
30 novembre 2017	Paul MEUNIER	vf, Anny BAUMGARTNER	Le Palais
04 décembre 2017	Françoise MAHÉO	ép, Guy MICHIELIN	Le Palais
17 décembre 2017	Pierre GUÉGUEN	ép, Denise RESTIAUX	Le Palais

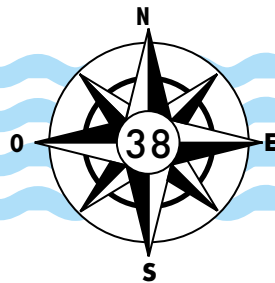
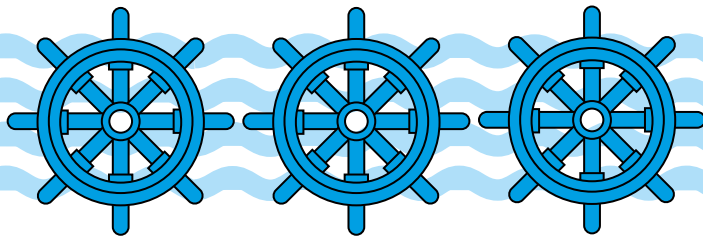
TRANSCRIPTIONS

23 septembre 2017	Christophe ANCELIN		Vannes
29 septembre 2017	Maurice CLÉMENT	ép, Danièle MISSEY	Lorient
06 octobre 2017	Odile LE ROUX		Vannes
19 octobre 2017	Geneviève BLÉAVEC	vve, Joseph BIHAN	Quimper

VIN CHAUD ET GOÛTER EN PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

Dans le cadre des animations organisées pour les fêtes de fin d'année, dimanche 24 décembre 2017, la mairie du Palais avait invité petits et grands à rencontrer l'homme à la barbe blanche et la robe pourpre, place de Font-Romeu. Dès 15 h, friandises et boissons chaudes étaient offertes. Un goûter, avec notamment chocolat, jus de fruit et vin chaud, était également proposé et servi par les élus locaux. L'occasion pour James, né tout récemment de faire connaissance sur le banc de Font-Romeu avec le Père Noël pour la plus grande joie de sa maman. Mais aussi, et c'était une première, de rencontrer trois des rennes du Père Noël qui étaient sûrement les plus mignons de l'attelage. Le maire qui était sur place, n'a pas raté l'occasion d'immortaliser ces deux événements afin que vous, chers lecteurs, vous puissiez en profiter.





FATIMA KERMARREC NOUVELLE RESPONSABLE

de partager mon goût pour la littérature et le cinéma tout en continuant à œuvrer dans le cadre d'une mission de service public.

Des entretiens avec l'équipe de la médiathèque de mon quartier et l'observation de leur travail m'ont décidée à m'orienter vers le métier de bibliothécaire. Pour être sûr de ne pas me tromper, j'ai effectué un bilan de compétence qui m'a conforté dans mon projet. Après ce bilan de compétence j'ai fait une formation dans le domaine des bibliothèques et j'ai complété cette formation par des stages d'immersion dans différentes structures (grand réseau de médiathèques municipales, médiathèque départementale, petite médiathèque en milieu rural, médiathèque située en zone urbaine sensible). Cette formation et ces stages m'ont permis de me familiariser avec les fondamentaux des médiathèques d'aujourd'hui. J'ai acquis des notions de bibliothéconomie et j'ai découvert la richesse et la diversité des actions qui peuvent être menées. Toutes ces expériences m'ont procuré beaucoup de plaisir et ont confirmé mon choix de passer de la filière sociale à la filière culturelle. J'ai donc passé le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dont je suis lauréate depuis 2016. J'ai très rapidement intégré le pôle jeunesse de la médiathèque José Cabanis à Toulouse où j'ai travaillé jusqu'à mon recrutement à Belle île.

Pourquoi avoir choisi Belle île ?

Mon mari et moi sommes tous deux originaires de Bretagne. Nous avons envie de revenir dans cette région pour nous rapprocher de notre famille. Nous avons également envie de retourner dans un environnement proche de la nature et de prendre nos distances avec la grande ville où nous vivons actuellement.

Nous connaissons, bien sûr, Belle île pour la beauté de ses paysages à la fois sauvages et romantiques. J'ai eu la chance d'en faire le tour en bateau et d'y séjourner lorsque j'étais adolescente et j'en ai gardé un merveilleux souvenir. Nous n'avions pas imaginé pouvoir nous y installer un jour, mais lorsque j'ai vu l'annonce je n'ai pas hésité une seconde. Nous avons déjà eu une expérience insulaire dont nous connaissons les inconvénients (isolement, vie chère, obligation de partir pour nos enfants lycéens, contraintes liées au bateau, ...), mais le plaisir de vivre sur ce petit coin de paradis se mérite et nous sommes prêts à en subir les quelques désagréments.

Mon projet pour la médiathèque

Pour ma part, je souhaite m'inscrire dans la

continuité du travail effectué par la précédente collègue et m'appuyer sur l'expertise et l'implication des bénévoles. Je souhaite bâtir un projet en concertation avec les habitants et centrer mon travail sur l'accueil de tous les publics. Pour cela, faire connaissance et créer une relation de confiance avec les habitants me semble indispensable. Travailler en partenariat avec toutes les structures de l'île et toutes les associations locales me semble aussi très important. Enfin je souhaite dédier une large part de mon travail à la construction d'animations (accueil d'auteurs et illustrateurs, ateliers d'écriture, expositions, jeux, club de lecture, participation à des prix littéraires, ...) qui permettront une large implication de la population, notamment celle des enfants et des adolescents.

Notre première animation sera notre participation à la seconde nuit de lecture qui est initiée par le ministère de la Culture pour promouvoir la lecture publique. Elle aura lieu le 20 janvier 2018. C'est l'occasion de nous rencontrer et de faire connaissance pendant une soirée simple et conviviale. Nous vous attendons nombreux pour partager vos coups de cœur autour d'un apéro lecture et d'une soirée conte.

Pour finir, le grand projet de la future médiathèque est très enthousiasmant, c'est pour nous une formidable opportunité pour créer un endroit où culture, loisirs et lien social se rejoignent et se mêlent. Un lieu convivial et chaleureux où tout le monde trouve sa place, partage ses expériences et s'implique.

Entretien avec Fatima Kermarrec, la nouvelle responsable de la médiathèque.

Dans notre précédente édition, nous évoquons le recrutement de Madame Collin au sein de notre médiathèque. Notre choix s'est finalement porté sur Fatima Kermarrec. En provenance de Toulouse mais aux racines bretonnes, Fatima Kermarrec vient remplacer Stéphanie Nouy puis Hélène Bourdin qui a assuré avec brio cette période de transition. Elle prend ses fonctions à la mi-janvier. Fatima aura pour mission de poursuivre la bonne marche de notre bibliothèque et de développer de nouvelles animations. Avec les élus, elle s'attèlera dès son arrivée au projet de nouvelle médiathèque déjà en cours. Nous souhaitons la bienvenue à Fatima et sa famille.

Qui êtes vous ?

Je m'appelle Fatima Zahir Kermarrec, j'ai 44 ans. Je suis née au Maroc et j'ai grandi à Rennes. J'ai une première vie professionnelle, puisqu'après une formation en travail social, j'ai exercé les fonctions d'assistante sociale pendant une vingtaine d'années. J'ai travaillé dans des structures associatives, mais également dans des institutions publiques : conseil départemental, hôpital, éducation nationale.

J'ai vécu pendant 4 ans en Guyane française et pendant 3 ans à Mayotte. Ces séjours m'ont permis de m'enrichir en allant au contact de cultures différentes. Cela m'a aussi permis de questionner mes repères et mes valeurs.

Au terme de ces 20 années dans le domaine social, j'ai souhaité travailler autrement avec les usagers et donner une autre dimension à mon travail auprès des publics. J'avais envie de favoriser la médiation culturelle et

« NUIT DE LA LECTURE »
SAMEDI 20 JANVIER 2018
À LA MÉDIATHÈQUE DE LE PALAIS

Venez partager un moment de convivialité avec votre nouvelle bibliothécaire...

Participez à un apéro-lecture en faisant découvrir un extrait de votre roman coup de cœur, un poème, un essai...

Puis laissez-vous porter par la magie d'un conte avec les conteuses de l'Usage du Monde.

Pratique : apéro-lecture de 19 h à 21 h, conte de 21 h à 22 h
Entrée gratuite sur inscription à la médiathèque : Tél. 02.97.31.45.58 ou biblio.palais@wanadoo.fr

LE BRULAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT !

Cette interdiction est stipulée dans les textes suivants :
Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets - Arrêté préfectoral du 10 juin 2009 - Circulaire du 18 novembre 2011 - Lettre préfectorale du 15 mars 2012 (rappel de l'interdiction) - Article 84 du règlement sanitaire départemental du Morbihan

Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants (particules hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volants, oxydes d'azote, monoxydes de carbone et dans une moindre mesure, dioxines et furanes)... La combustion des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides... La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets, comme les plastiques ou des bois traités

DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouse... Taille de haies...

Feuilles mortes...

Résidus d'élagage et de débroussaillage...

Déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux

issus des parcs et jardins ...

En mélange avec d'autres déchets...

NE BRÛLER PLUS VOS DÉCHETS VERTS VALORISEZ LES ! DES SOLUTIONS EXISTENT

Option pour les plantations de végétaux à pousse lente plus simple et la plus efficace pour entretenir le jardin.
Une taille régulière des haies Bien secs, les branches peuvent pour que les volumes soient de être valorisées en fagots et moindre importance. La tonte petits bois pour la cheminée, mulching, elle permet de laisser le poêle à bois et le barbecue. l'herbe finement coupée. Entassées proprement le long d'une clôture, elles peuvent sur place. devenir de bons abris pour les Le compostage, le broyage et hérissons. paillage à domicile, solution la

Par ailleurs la CCBI propose :

Le prêt gratuit sur réservation de broyeurs adaptés à la quantité et au diamètre des tailles de jardin ou terrain,
Une nouvelle plate-forme à la déchèterie qui est librement et facilement accessible pour permettre à chacun de vider les déchets verts au sol. Ils seront broyés et valorisés en agriculture sur l'île après compostage et épandage.

ATTENTION

Les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution. Ils polluent également.

LEUR UTILISATION EST INTERDITE



Belle-île
en-MER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCHETS

POLLUTIONS

RISQUES D'INCENDIE

TROUBLES DU VOISINAGE

Cette interdiction concerne les
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

(entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...).

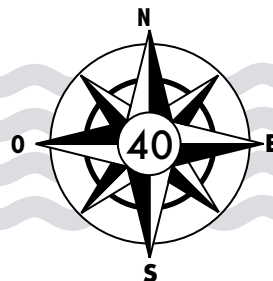
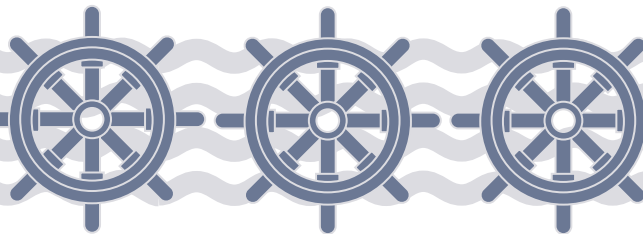


450 €

Attention en cas de non-respect du RSD, une contravention de 3^e classe peut être appliquée pour un particulier. (Article 131-13 du Code pénal)

ÉVITEZ CECI !

Un incendie provoqué par manquement à une obligation de sécurité ou de prudence prévue par la loi ou le règlement (ex : propagation d'un feu de déchets verts) peut être lourd de conséquences et entraîner des poursuites judiciaires en vertu de l'article 322-5 du code pénal.



HÔPITAL : LES TRAVAUX VONT BON TRAIN



Entretien avec Françoise Bruneau, directrice déléguée du site de l'hôpital Yves Lanco.

1/ Comment se déroule le chantier ?

Le chantier se déroule dans les temps et dans d'excellentes conditions. Depuis l'arrivée de la grue en octobre, la construction du gros œuvre a bien démarré et les délais sont respectés. Le flux des camions est bien géré et le chantier sécurisé. L'activité de l'hôpital se poursuit sans contraintes majeures et les patients ne se plaignent pas de nuisances.

2/ quelles sont les grandes dates à venir

Il est prévu que la construction du gros œuvre soit terminée en septembre 2018. La grue sera ensuite démontée et repartira sur le continent. Les cloisonnements et installations de l'intérieur du bâtiment occuperont les ouvriers jusqu'à mai 2019 : date de livraison du bâtiment.

Le déménagement des patients et professionnels est prévu avant l'été 2019.

Une fois le nouveau bâtiment ouvert, les opérations relatives à la déconstruction des anciens bâtiments de Médecine et d'EH-PAD débiteront. Il s'en suivra : la construction de la piste hélicoptérée et la mise en place des parkings et jardins.

Le nouvel hôpital devrait être terminé en Octobre 2019.

3/ 2019 c'est demain, comment fonctionnera le nouveau bâtiment et y aura-t-il de nouveaux services ?

En effet, le fonctionnement du nouveau bâtiment nécessitera de travailler de manière différente puisque la configuration des locaux ne sera pas la même.

D'ores et déjà, les équipes ont pris connaissance des plans et des réflexions sur les organisations vont être menées avec chaque équipe dès le début 2018. Elles sont accompagnées dans cette réflexion par les responsables de l'établissement mais éga-

lement par un cabinet conseil expert dans le domaine hospitalier. Leur avis est sollicité sur un certain nombre de points : les coloris des chambres, l'équipement à mettre en place, l'organisation du travail en lien avec la qualité de la prise en charge des patients ...

De nouvelles activités vont également voir le jour : notamment un accueil de jour pour personnes âgées et un PASA (Pôle d'activités adaptées pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou autres démences). Pour ce faire, les professionnels bénéficieront si besoin de formations complémentaires.

Dans le cadre de la dynamique territoriale en lien avec le groupement hospitalier Brocéliande Atlantique et en lien avec le secteur libéral, de nouvelles consultations de spécialistes sont prévues : une consultation d'OPH, une consultation d'allergologie, une téléconsultation de psychiatrie...



Philippe Couturier, directeur du CHBA et Françoise Bruneau, directrice déléguée de site à l'issue du conseil de surveillance présidé par Tibault Grollemund le 5 décembre dernier.

RÉNOVATION À LA MAIRIE CHANGEMENT DE FENÊTRES

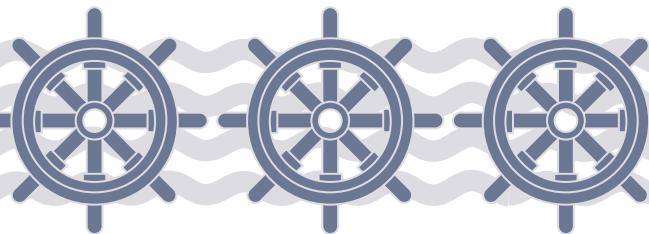
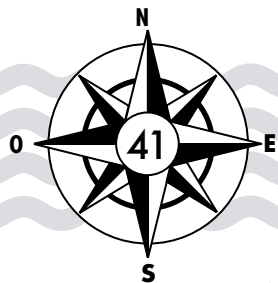
Lors du conseil municipal du 20 juin 2017, les élus avaient approuvé les travaux de rénovation du bâtiment de l'Hôtel de ville, concernant la partie isolation thermique. Il était urgent de procéder, entre autres, au changement de certaines huisseries. L'atelier Jehanno, entreprise spécialisée dans la construction de menuiseries de bâtiments anciens et agréée par l'architecte de Bâtiments de France, a été choisi pour remplacer les cinq fenêtres de la salle du conseil municipal au premier étage pour un montant de 20 610 € HT. Sachant que le conseil départemental participe à hauteur de 5 150 €. Les travaux se sont déroulés au mois d'octobre 2017. Le résultat a été à la hauteur des espérances, difficile en effet de voir extérieurement que des matériaux modernes et du double vitrage ont remplacé les vieilles huisseries qui n'étaient plus étanches et laissaient entrer l'air dans le bâtiment. Les travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville se poursuivront dans les années à venir.



«PHOTOMNE» 1^{re} EXPO DES ENFANTS



Durant l'automne, tous les mercredis, une vingtaine d'enfants ont profité des activités mises leur disposition par la structure de l'Accueil de loisirs sans hébergements (ALSH) des PEP 56, dirigée par Katell Bourdier. C'est Lilo qui a fait visiter l'exposition : avec des collages de feuilles d'arbres, des dessins, des déguisements et des photos de compositions diverses réalisées à base de produits de la nature ; ainsi que des souvenirs de leur passage à la maison de retraite. « Photomne » : c'est le titre de leur exposition qui résume l'ensemble de leurs activités automnales



VISITE DES ÉLUS À STANISLAS POMET



Ils étaient 8 membres du conseil municipal à se rendre à l'école Stanislas-Poumet, le mardi 12 décembre 2017. Accueillis par Nolwenn Geffray-Thomas,, ils ont visité les locaux l'occasion pour la directrice de l'établissement de rappeler, « les démarches entreprises par l'établissement en direction des futurs citoyens de demain : déclouisonnement entre les classes, grâce au tutorat et au parrainage », et de montrer aux élus les avancées de la structure, en termes de locaux et d'équipements. « L'école accueille aujourd'hui 81 élèves, ré-

partis en 3 cycles : Maternelle, CP CE1 et CE2, CM1 et CM2, ajoutant Tous les volumes du bâtiment, pas seulement les classes, soit près de 500 m², qui sont utilisés et investis. L'entretien des classes et des halls se fait au fur et à mesure. Le bâtiment a été réceptionné dans son agencement actuel, le 2 juillet 1991, il y a déjà 26 ans. » Les élus, sous la conduite du maire, ont pu constater les progrès accomplis en matière d'équipement : accès à internet, arrivée des ordinateurs, des tableaux interactifs et des vidéo-projecteurs.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITS



Lors de la visite, les élus ont pu constater le travail effectué. Ce sont 160 m² de panneaux solaires qui ont été posés en juillet dernier par l'entreprise de Joël Lauden, présent lors de la visite de l'établissement. « Ce ne fut pas simple, compte tenu

de la configuration des toits de l'école, loin de ne présenter que des plans carrés. Il nous a fallu trois semaines, à trois, pour réaliser la pose. » Leur production d'énergie sert notamment au chauffage de l'établissement. Une opération de 60 000 € HT, financée intégralement grâce à l'appui de Territoire à énergie positive pour la croissance verte, et de Morbihan énergie.



LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL CHEZ LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL



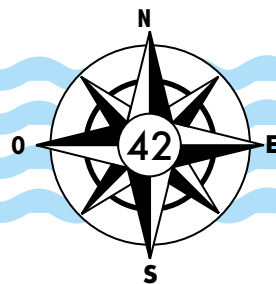
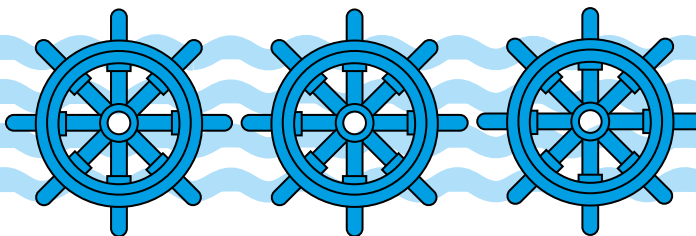
Les 22 enfants du personnel de la mairie concernés, ont reçu la visite du Père Noël le mardi 19 décembre 2017 à la salle bleue. En récompense de leur sagesse et de leur patience en l'attendant, ils ont tous reçu des cadeaux qu'il a remis en personne en engageant une conversation parfois soutenue avec les enfants.



CHEZ LES ENFANTS DU PERSONNEL DE LA CCBI



C'est le 21 décembre 2017 que l'homme à la barbe blanche et la robe pourpre a débarqué à Haute-Boulogne à la rencontre des 34 enfants âgés de moins de 12 ans du personnel de la Communauté de Communes. Un Père Noël qui n'avait pas oublié de mettre dans sa hotte de nombreux cadeaux.



STATION SNSM DE BELLE-ÎLE-EN-MER UN ENTRAÎNEMENT POUR MENER À BIEN SES MISSIONS



Dimanche 17 décembre 2017, tout le personnel disponible de la station SNSM de Belle-Île s'est mobilisé dans le cadre d'un exercice à la mer grandeur nature dans l'anse de Le Palais. Un entraînement synonyme de maintien en condition du personnel embarqué et du matériel utilisé. L'occasion d'en savoir un peu plus sur notre station de sauvetage en mer

Une mission : Sauver des vies en mer

Les sauveteurs embarqués de la SNSM sont le premier maillon de la chaîne des secours apportés aux personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel. La réactivité et le savoir-faire des sauveteurs en mer, leurs équipements mais également la gestion de l'organisation d'une opération de sauvetage sont primordiaux pour mener à bien leur mission de sauvetage.

LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE EN MER COMMENT ÇA MARCHE ?

Bien qu'ils ne disposent pas de moyens de sauvetage, ce sont les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) qui sont au cœur du dispositif de sauvetage en mer le long du littoral français. Leurs missions : centraliser les alertes de naufragés ; déterminer les opérations de recherche et de secours adaptées à mettre en œuvre ; activer et coordonner les unités déployées sur le terrain. Sur alerte du CROSS, le patron du bateau des sauveteurs en mer le plus proche et le mieux équipé au regard des circonstances réunit son équipage pour appareiller en moins de 16 minutes.

218 STATIONS PRÊTES À INTERVENIR

4 400 sauveteurs embarqués bénévoles interviennent jusqu'à 20 milles nautiques de la côte. Ils sont répartis dans les 218 stations de sauvetage de la SNSM qui disposent d'une flotte de plus de 400 embarcations, de la vedette au jet-ski, et de nombreux équipements techniques. Afin d'agir dans les délais les plus courts, chaque station dispose d'un équipage de 10 à 40 bénévoles. Grâce à leur savoir-faire, leur adaptabilité, leurs équipements mais aussi leur engagement profond, ils sont capables de répondre efficacement à toute situation de sauvetage, qu'il s'agisse d'une panne, d'une voie d'eau à bord, d'un échouement, d'une évacuation médicalisée ou sanitaire, ou encore d'une chute à la mer.

5 987 personnes secourues en mer par les Sauveteurs Embarqués en 2016

L'ensemble de ces opérations ont été réalisées selon le principe de gratuité du sauvetage en

mer. Seule l'assistance aux biens donne lieu à un remboursement des frais matériels engagés par les Sauveteurs en Mer (gasoil...), selon un tarif horaire fixé par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer duquel ils dépendent

La mission des sauveteurs embarqués est de porter secours à toute personne en situation de naufrage réel ou potentiel. Les sauveteurs en mer sont confrontés à des situations extrêmement variées et leur principale qualité est de pouvoir s'adapter pour répondre efficacement à toute situation de sauvetage.

PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS PEUVENT DONNER LIEU À UN SAUVETAGE

Voie d'eau à bord. Les Sauveteurs en Mer mettent en œuvre la moto-pompe et colmatent la brèche si possible avant de remorquer l'embarcation.

Échouement. Vérification d'absence de voie d'eau, redressement mécanique du bateau au moyen d'aussières si cela est envisageable.

Évacuation médicalisée, évacuation sanitaire Pour les opérations à composante médicale, les moyens SNSM sont mis en alerte par les CROSS à l'issue d'une régulation médicale effectuée par le médecin régulateur du CCMM (Centre de Consultation Médicale Maritime) du SAMU 31 spécialisé en secours maritime et conseils à distance.

Les canots basés dans les îles effectuent régulièrement des transports sanitaires au profit des îliens, notamment lorsque l'hélicoptère ne peut décoller en raison des conditions météo.

Chutes à la mer. La récupération des personnes tombées à la mer se fait au moyen de filets spécifiques et s'appuie pour la recherche sur des outils techniques tels que radar, radiogoniomètre, jumelles à vision nocturne qui intensifient considérablement la lumière. La SNSM cherche à améliorer encore les performances de ses bateaux pour la localisation de naufragés. Plusieurs pistes sont à ce jour à l'étude.

Avaries, embarcations ou engins de loisir nautique en difficulté

La simple panne de moteur ou tout problème (comme un bout dans l'hélice) empêchant le bateau de continuer sa route entraîne un remorquage du bateau pour éviter toute dérive dangereuse de l'embarcation après transbordement des personnes.

UNE STATION SNSM

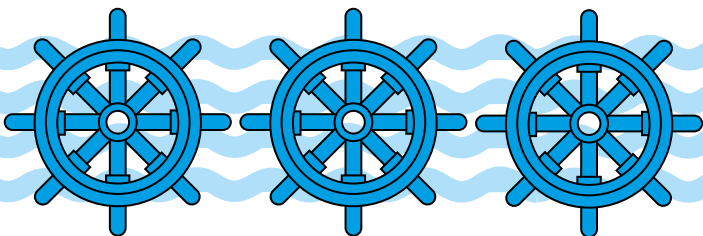
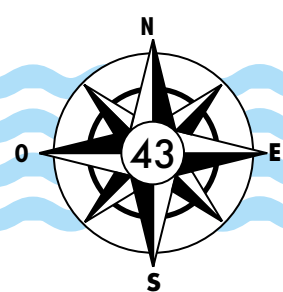
C'est avant tout des hommes et des femmes qui s'impliquent bénévolement dans leur mission.

Président de station : nommé directement par le président de la SNSM pour une durée de 6 ans, ce bénévole a en charge le management complet d'une station.

Trésorier de station : nommé directement par le président de la SNSM pour une durée de 6 ans, ce bénévole a en charge tous les aspects financiers liés à la vie de la station.

Patron titulaire : nommé directement par le président de la SNSM et marin expérimenté, le patron titulaire d'une station est le véritable chef d'orchestre des opérations de secours en





VIE PORTUAIRE



mer. Il a la responsabilité de l'embarcation de secours et de son équipage, du recrutement des équipes et de leur formation ainsi que de l'entretien de la flotte.

Postes d'encadrement de station : dans ses fonctions non-opérationnelles, chaque station dispose d'une liberté d'organisation qui lui permet de recruter en fonction de ses besoins spécifiques.

Dans ce cadre, certaines stations ont élargi leur équipe :

Responsable communication : en charge de la promotion de la station auprès des médias et du grand public et de l'amélioration de la communication interne ;

Responsable matériel : en charge de tous les aspects liés à l'équipement de la station (maintenance des bateaux...);

Responsable des relations avec les mairies et collectivités territoriales ; responsable des partenariats : en charge des relations de la station avec les entreprises partenaires au niveau local ; etc...

Le président de la station a la charge du recrutement sur ces postes.

Secrétaire de station : nommé directement par le président de la station, le secrétaire gère tous les aspects administratifs liés à la vie d'une station.

Patron suppléant : marin expérimenté, ce bénévole supplée le patron titulaire dans l'ensemble de ses missions en mer. Il peut également assumer le commandement de l'embarcation dans le cadre d'une sortie en mer.

Sous patron : marin expérimenté, ce bénévole est l'adjoint du patron plus spécifiquement en charge du pont ou de la barre. Il peut également assumer le commandement de l'embarcation en cas de défaillance du patron.

Mécanicien : titulaire des diplômes liés à sa fonction, ce bénévole a en charge à bord tous les aspects liés au moteur et aux systèmes auxiliaires.

Radio-navigateur : certifié CRO/CRR ou CGO, ce bénévole a en charge à bord tous les aspects liés aux communications et éventuellement à la navigation.

Canotier - Équipier de pont : il participe à toutes les manœuvres et actions de secours, sur le pont ou dans la mise en œuvre des équipements du bord.

Nageur de bord : équipé de palmes/masque/tuba, ou d'un scaphandre autonome, ce bénévole a pour mission d'intervenir en premier dans certaines opérations de sauvetage impliquant la sauvegarde de la vie humaine (il ne réalise pas de travaux sous-marins). Il existe deux types de nageurs de bord : les nageurs de bord 1 (SNB1) interviennent avec palmes, masque, tuba en surface, les nageurs de bord 2 (SNB2) interviennent avec un scaphandre autonome dans les 12 m.



UNE ANNÉE 2017 EN CHIFFRES



Concernant la fréquentation du port de Le Palais, ce sont 11 500 nuitées qui ont été enregistrées, soit 35 000 personnes. Une estimation qu'il ne faut pas perdre de vue et qui nécessite un petit rappel : un bateau à l'escale dépense 150€ par jour soit $11\ 500 \times 150 = 1\ 700\ 000$ € de rentrée dans l'économie belloiloise. Par ailleurs ce sont 500 escales à la journée qui ont été recensées. 120 tonnes de glace qui ont été distribuées. À la date du 30 novembre, le nombre de passagers transbordés, embarqués et débarqués, est de 800 000 pour la Compagnie Océane, de 100 000 pour les compagnies privées, soit près d'un million de passagers transbordés sur une année. Concernant les marchandises, ce sont 60 000 tonnes qui ont été débarquées par les différentes compagnies tout au long de l'année 2017

DÉSENVASEMENT DE LA FOSSE



La barge « Viga » de l'armement Seaway, d'une capacité de transport de 160 m³ ou 150 t, est un bateau très polyvalent. Le 21 octobre 2017, profitant de la marée et de sa grue de 25 m, avec un godet adapté, elle a pu désenvaser la fosse permettant au « Bangor » et au « Vindilis » d'accoster en quasiment toutes circonstances. La vase ainsi récupérée a été, dans un premier temps, déposée dans la barge avant d'être traitée.

